

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-cinquième séance – Mercredi 17 janvier 2018, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *MM. François Bärtschi*, *Simon Gaberell*, *Souheil Sayegh* et *Pascal Spuhler*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Esther Alder* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 21 décembre 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 janvier et mercredi 17 janvier 2018, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M. Sami Kanaan nous a avertis qu'il serait absent à la séance de 17 h. Il nous rejoindra à 20 h 30.

4. Questions orales.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. J'aimerais répondre aux différentes questions orales qui m'ont été posées hier et auxquelles j'ai promis une réponse.

M. Scherb me demandait si la Ville avait autorisé la pose de panneaux publicitaires mobiles du type hommes-sandwiches – mais sans les hommes! – sur le domaine public. Monsieur le conseiller municipal, merci pour votre question. Les panneaux mobiles que les commerçants veulent disposer sur la voie publique sont effectivement soumis à l'autorisation de la Ville en général. La requête ne peut nous être adressée que par un commerçant ayant pignon sur rue, c'est-à-dire que le panneau mobile sera disposé devant son arcade et devra se référer à un commerce situé dans l'immeuble attenant. Ces autorisations sont délivrées annuellement; elles sont reconductibles sur demande du commerçant. Les panneaux doivent être placés contre la façade du bâtiment, afin de ne pas entraver la circulation des piétons. Je le signale, car je crois que vous avez évoqué hier des panneaux placés de manière décalée par rapport à la façade, Monsieur Scherb... Si le service

Questions orales

municipal compétent constate que des panneaux mobiles sont disposés sur le domaine public sans autorisation, ceux-ci sont retirés et une demande de régularisation est alors envoyée au commerçant.

En ce qui concerne le cas particulier de la rue de Lausanne, nous le ferons examiner. Si vous avez des cas précis à mentionner qui vous semblent litigieux, le mieux serait de nous envoyer à nous des photographies pour que nous essayions de les contrôler et de les régler.

Je réponds maintenant à M. Leisi, qui m'interrogeait hier au sujet du marché des Grottes; il demandait pourquoi celui-ci n'avait pas eu lieu il y a deux semaines et pourquoi les rues du quartier avaient tout de même été bouclées. Vous parlez sans doute du marché des Grottes du jeudi 4 janvier 2018, Monsieur le conseiller municipal. Je rappelle que les marchands fixes peuvent s'installer de 14 h à 16 h et les marchands journaliers, quant à eux, dès 16 h. Ce jour-là, un seul marchand fixe s'est présenté pour vendre des produits. Etant donné le peu d'affluence prévisible, puisqu'il s'agissait de la période des Fêtes, l'Unité des foires et marchés n'a fermé que la rue de la Faucille dès 14 h, au lieu de fermer également la rue de la Sibérie comme elle le fait le reste de l'année. Selon mes informations, la rue de la Faucille a été rouverte à la circulation à 16 h 15, lorsque les contrôleurs des marchés ont été certains qu'il n'y aurait pas de marchands journaliers présents ce jour-là. Visiblement, il n'y en avait pas assez par rapport à ce qui avait été supposé, puisqu'il n'y en avait qu'un seul! Voilà qui explique peut-être l'incompréhension des gens.

A ma connaissance, cela ne s'est produit qu'une fois, le 4 janvier dernier. Si vous faisiez allusion à une autre date, Monsieur Leisi, je saurais gré au Mouvement citoyens genevois de bien vouloir me communiquer laquelle.

M^{me} Theubet m'interrogeait hier sur la mise en œuvre par la Ville de Genève du règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets – qui est une loi cantonale. Elle demandait s'il ne serait pas plus judicieux de pondérer la facturation selon la quantité de déchets générée par chaque entreprise, au lieu de ne retenir que l'option du règlement forfaitaire de 50 francs par employé, quelle que soit la taille de l'entreprise. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale.

Tout d'abord, sachez que, contrairement à ce que vous dites, le système de facturation à 50 francs par employé ne concerne que les micro-entreprises, à savoir celles qui ont jusqu'à huit équivalents temps plein; les plus grandes entreprises doivent, elles, conclure un contrat avec un prestataire privé qui lève les déchets et facture ce service.

Le système retenu par la Ville de Genève est le plus simple pour les micro-entreprises, notre but ayant toujours été de leur simplifier la vie au maximum. Cela

leur permet de ne pas modifier leur système de gestion des déchets, puisque nous ne leur imposons ni de conclure des contrats avec des entreprises privées – étant donné le peu de quantité de déchets produits – ni de s'équiper d'un conteneur, tout en les autorisant à continuer d'utiliser les écopoints de la Ville et à bénéficier d'une levée au porte-à-porte assurée par le Service Voirie – Ville propre. Nous continuons donc à lever les déchets des micro-entreprises et à facturer ce service en fonction du nombre de leurs employés. C'est un système forfaitaire qui évite de devoir réinventer la roue en changeant complètement les modalités appliquées aux petits commerçants.

Je signale au passage que la Ville n'a d'ailleurs pas de véhicule permettant de peser les déchets; changer de système impliquerait donc de renouveler l'ensemble du parc des véhicules du Service Voirie – Ville propre et de l'équiper de camions spéciaux, ce qui dépasserait de loin les budgets prévus pour la levée des déchets. Voilà la réponse à votre question, Madame Theubet.

Madame Wuest, vous me demandiez hier où les ménages ayant raté la distribution de la petite poubelle verte pouvaient s'en procurer une. J'aimerais rappeler que les employés du Service Voirie – Ville propre sont passés à deux reprises auprès de chaque ménage habitant le territoire de la Ville de Genève, car certains ne leur avaient pas ouvert la porte lors du premier passage de distribution de la petite poubelle verte. Les ménages qui n'en sont pas équipés mais souhaiteraient tout de même en avoir une peuvent se la procurer au poste de police municipale de leur quartier ou à l'accueil des locaux du Service Voirie – Ville propre, à la rue François-Dussaud.

Suite à votre remarque sur le couvercle de la petite poubelle verte, Madame Wuest, sachez que cet ustensile a été développé par l'entreprise BioApply, basée dans le canton de Vaud, et que les poubelles elles-mêmes ont été produites dans le nord de l'Italie. Je précise qu'il s'agissait d'une commande du Canton, lequel en a validé le concept, et non de la Ville de Genève.

M. Rémy Pagani, maire. Je réponds à M. Gauthier, qui m'interrogeait hier sur la réfection des statues des Muses situées sur la façade du Grand Théâtre. Les travaux de restauration des quatre Muses sont compris dans l'adjudication des travaux de l'ensemble des façades du bâtiment. Ce lot a fait l'objet d'un appel d'offres public et a été attribué à l'entreprise Aussenac.

Je réponds à M. Madani en ce qui concerne le problème de la piste d'athlétisme du stade du Bout-du-Monde et des malfaçons qui ont été constatées après sa réalisation. Une première série de travaux de correction a été engagée par l'entreprise adjudicatrice; des retouches ponctuelles doivent encore être faites avant la reprise de la saison d'athlétisme, ce printemps.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier
à l'angle des routes de Ferney et des Morillons

Je réponds à M. Carasso concernant l'accès à Planète Charmilles pour la mobilité douce. Alors là, j'en ai toute une tartine, Monsieur le conseiller municipal! Toujours est-il que nous avons fait au mieux. L'intervention au niveau du passage pour piétons – je vous passe les détails – a été faite en concertation avec les habitants. L'installation d'une gare à caddies – je ne savais pas que ça existait ou, plutôt, j'ignorais qu'on appelait ça comme ça, mais j'apprends toujours des choses... – revient à la direction de Planète Charmilles, l'espace disponible pour accueillir cette infrastructure devant le bâtiment étant une dépendance de ce dernier et donc une propriété privée.

Quant à la concertation avec le Forum Saint-Jean/Charmilles et Pro Vélo, des discussions ont eu lieu depuis 2010 avec la direction du centre commercial de Planète Charmilles pour mettre au point le projet, qui a été présenté à Pro Vélo. C'est là que ça devient intéressant: la proposition d'aménagements cyclables émise par Pro Vélo, à savoir la création d'une piste cyclable continue entre l'avenue d'Aïre et le chemin des Sports, a été analysée. Compte tenu de l'existence de la piste cyclable bidirectionnelle de l'avenue d'Aïre, il a été décidé de ne pas créer de doublon sur ce tronçon, mais d'améliorer l'accès à la piste existante, ce qui a été fait. De plus, une seconde piste cyclable n'aurait pas été compatible avec le projet d'assainissement du bruit routier validé par la commission cantonale de suivi des projets d'assainissement du bruit des routes (PRASOB). Je tiens à votre disposition une réponse circonstanciée à ces questions que vous nous avez posées, Monsieur le conseiller municipal.

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 octobre 2017 sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) en vue de l'adoption du projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 30 072-309 situé au Petit-Saconnex à l'angle des routes de Ferney et des Morillons (PR-1265 A)¹.

Rapport de M^{me} Danièle Magnin.

La proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 15 novembre 2017. La commission l'a étudiée, sous la présidence de M. Ulrich Jotterand, lors de ses séances des 21 et 28 novembre 2017. La rapporteuse remercie M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séances.

¹ Proposition, 3419.

SÉANCE DU 17 JANVIER 2018 (après-midi)
Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier
à l'angle des routes de Ferney et des Morillons

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 6, alinéa 4, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – d'approuver le plan localisé de quartier N° 30 072-309.

Art. 2. – de charger le Conseil administratif de veiller au respect des conditions suivantes:

- d'inscrire à l'article 24, alinéa 1, du règlement, que les propriétaires ou superficiaires assument la réalisation de l'installation de collecte des déchets sur fonds privés, son financement ainsi que son nettoyage et son entretien;
- d'inscrire au Registre foncier les deux servitudes publiques pour cycles et piétons sur les parcelles N^{os} 5631 et 5632 perpendiculaires à la route de Ferney;
- d'inscrire au Registre foncier les cessions nécessaires à la réalisation du PLQ.

Séance du 21 novembre 2017

Le président rappelle le délai de quarante-cinq jours qui caractérise cet objet, impliquant un délai ultime de traitement en séance plénière au 9 janvier 2017.

Une commissaire demande si les fériés de Noël permettent une prolongation.

Le président se renseignera.

Une commissaire déclare qu'il n'y a pas de délai supplémentaire.

Le président rappelle que le délai échoit au 4 janvier 2018 pour permettre un traitement en plénière au 9 janvier.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier
à l'angle des routes de Ferney et des Morillons

Audition de M. Florent Agat, architecte-urbaniste à la Direction du développement urbain – région rive droite (DALE), de M. Xavier de Rivaz, adjoint de direction au Service d'urbanisme, et de M^{me} Christelle Ermont, architecte-urbaniste au Service d'urbanisme

M. Agat explique que le secteur concerné se situe dans le Jardin des Nations.

Il est question de deux parcelles, en bordure de la route de Ferney, qui relie la place des Nations au Grand-Saconnex. Il existe bien évidemment de grands espaces arborés qui caractérisent ce périmètre. Il signale la promenade de la Paix, en remarquant que le projet est conforme au PDQ du Jardin des Nations de 2005. Ce dernier a été quelque peu modifié et il rappelle que le Jardin des Nations est la plus grande modification de zone sur le territoire genevois, à cheval sur trois communes. Il est question de deux parcelles vierges, très belles, appartenant au domaine du Grand-Morillon. Le plan de site permettait au propriétaire de développer quatre bâtiments en respect du patrimoine. Un projet au-dessus de la route des Morillons prévoyait des activités et une zone administrative.

Le tram réserve une emprise sur le site du PLQ et il est nécessaire d'intégrer la voie verte. La circulation actuelle sur la route de Ferney est par ailleurs l'un des éléments structurants de ce projet, circulation dont le flux sera diminué grâce à la future route des Nations. La route de Ferney aura la priorité pour les transports publics.

Un hêtre pourpre, un marronnier et un bosquet de pins noirs sont quelques-uns des spécimens existant sur les parcelles qu'il convient de mentionner. Par ailleurs, les services manquent cruellement dans l'ensemble de ce périmètre, aspect qui est pris en compte par les concepteurs du projet.

L'une des parcelles appartient à l'Etat de Genève et l'autre à la fondation Wilsdorf. La première accueillera la fondation Terra Casa, destinée à des logements pour des délégués internationaux ayant peu de moyens, ainsi que pour le siège de Médecins sans frontières, tandis que la seconde abritera des logements pour les étudiants de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), soit 700 chambres, ainsi que des espaces de détente et de travail et une centaine d'appartements.

Différentes contraintes structurent le projet, notamment les distances d'usage aux bâtiments patrimoniaux, ainsi que la préservation de certains arbres et d'un espace destiné au passage du tram. Le PLQ est donc la traduction de ces différents éléments. Toutefois, le hêtre pourpre, cité plus haut, est en très mauvais état sanitaire, raison pour laquelle il ne sera pas conservé. Il sera compensé par un arbre solitaire majeur. Les trois maîtres d'ouvrage ont développé des concours, lesquels ont déjà été adjugés; ces concours ont pris en compte le projet de place où se trouvera un arrêt de tram. Par ailleurs un mail central traversera de bout en bout le périmètre, en plus d'une perméabilité piétonne assez prononcée.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier
à l'angle des routes de Ferney et des Morillons

Une passerelle piétonne pourrait faire le lien avec la cité de Budé. Quant au parking, l'idée est de mutualiser l'accessibilité, cette question devant encore être affinée. Ce sont les nombres minima de places qui ont été retenus par les différentes entités, un résultat salué par les instances de la mobilité. Par ailleurs une cession gratuite au domaine public communal est prévue, étant précisé que les différents bâtiments doivent respecter l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) au vu de la proximité de la route de Ferney. A cet égard les acousticiens sont en train de réfléchir aux solutions les plus optimales.

S'agissant d'une zone de développement 3, les gabarits retenus ne dépassent pas 30 m. Et plus les bâtiments se rapprochent des limites parcellaires, plus les bâtiments sont bas.

M. Agat montre ensuite les résultats des concours dont le projet de Médecins sans frontières (MSF) développé par l'architecte américain Steven Hohl, et celui de l'IHEID proposé par un architecte japonais renommé.

M. de Rivaz ajoute que le Conseil administratif soutient ce projet de PLQ en proposant quelques précisions.

M^{me} Ermont dit que les enjeux relèvent de la cession au domaine public qui permet d'accueillir le futur tram et son arrêt, ainsi que les servitudes qui impliquent la parcelle voisine promise à un futur développement. Un espace de 2 m est réservé sur la route des Morillons pour une potentielle piste cyclable. Le Conseil administratif propose en outre une précision sur le financement inhérent à la collecte des déchets. Ces servitudes permettront en outre un passage vers la parcelle voisine qui sera développée à l'avenir.

Questions des commissaires

Une commissaire demande qui a choisi les variantes du projet. Elle remarque que le concours a été réalisé dans un premier temps et a permis de développer le PLQ.

M. de Rivaz répond qu'il existait une étude de base réalisée par un bureau genevois. Les trois maîtres d'ouvrage se sont entendus pour réaliser un projet d'ensemble. Ils sont ainsi tombés d'accord sur la réalisation d'un PLQ, ce qui a permis de nombreux échanges avec le Canton.

Le PLQ a ensuite été établi et les maîtres d'ouvrage ont fait le pari que le PLQ serait adopté, raison pour laquelle ils ont lancé les concours.

La commissaire demande si la Ville de Genève a été associée dès le départ.

M. de Rivaz dit que les services de la Ville ont en effet été sollicités.

La commissaire demande encore si le Conseil municipal a également été associé.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier
à l'angle des routes de Ferney et des Morillons

M. de Rivaz explique que le Conseil municipal s'était prononcé sur la modification de zone. Ce PLQ a permis de régler un grand nombre de détails.

Un commissaire se dit également surpris que ces concours d'architecture aient été lancés avant l'adoption du PLQ et désire savoir où passera la voie verte.

M. de Rivaz répond que le Conseil municipal avait vu le plan de site du Grand-Morillon qui posait la question de la voie verte. Celle-ci n'avait pas pu être insérée dans ce périmètre en raison des différences de niveaux et des aspects patrimoniaux. C'est pour cela que la voie verte contourne ce plan de site et s'inscrit dans un maillage général. Cette voie verte est utile pour desservir l'intérieur du quartier mais il est également nécessaire de réfléchir à une perméabilité piétonne perpendiculaire à la route de Ferney en direction de ce PLQ, mais également du Petit-Sacconnex. C'est pour cette raison qu'un projet de passerelle est envisagé.

Le commissaire constate qu'il est question d'un méandre présentant des passages biscornus et il imagine mal des cyclistes emprunter cette voie sous cette forme. Dès lors il est plutôt question d'une promenade. En outre certains espaces sont semi-privatifs et il s'agit là d'une coupure nette de la voie verte.

M. de Rivaz dit que ce méandre a été acté par le plan de site qui est en force. Le PLQ n'a donc pas d'incidence sur cet aspect. L'axe majeur pour les vélos sera la route de Ferney et non ce tronçon de la voie verte.

M. Agat ajoute qu'il s'agit en effet d'une promenade à vocation champêtre permettant de profiter des grands domaines arborisés, deux dispositifs étant mis en parallèle.

Le commissaire remarque qu'il y a un petit chemin qui semble aboutir dans la façade d'un bâtiment.

M. de Rivaz dit qu'une partie de ce chemin va être effacé par le PLQ et il s'agira d'imaginer comment mettre en valeur cette allée dans le développement du périmètre voisin.

Le commissaire veut savoir s'il aurait été possible de conserver cette allée arborisée et de développer le PLQ à l'intérieur du cordon d'arbres.

M. Agat répond que non, car cette option n'aurait pas permis le passage du tram. En outre, cette allée n'est plus aux normes.

Le commissaire demande s'il y a des études sur le développement futur de la parcelle voisine.

M. de Rivaz dit que c'est un terrain qui appartient à l'Organisation internationale du travail (OIT); il semblerait que des études soient en train d'être développées.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier
à l'angle des routes de Ferney et des Morillons

Une commissaire évoque le hêtre pourpre et suggère qu'on le laisse mourir de sa belle mort, plutôt que de le remplacer par un arbre solitaire majeur. Elle déplore que le nord ne soit pas indiqué sur les plans des services, ce qui rend leur compréhension moins aisée. En outre, placer un arbre de ce type devant un bâtiment prive les habitants de lumière, ce d'autant que cet arbre ne perd pas ses feuilles d'un coup à l'automne.

Elle observe par ailleurs que le schéma de la page 35 indique des bouquets d'arbres et elle se demande si les racines de ces arbres ne poseront pas de problèmes au mur de soutènement. Elle rappelle ensuite qu'il est toujours nécessaire de montrer patte blanche pour accéder aux organisations internationales et elle se demande comment fonctionnera la voie verte dans un tel contexte.

M. de Rivaz répond que la voie verte aura un statut de voie publique. Le chemin existe et le Canton est en train de discuter avec les propriétaires de la campagne Morillon pour qu'ils cèdent l'espace nécessaire à la réalisation de ce passage. Le PLQ sera contraignant. Les organisations internationales jouent le jeu. Les autorisations seront acquises, peut-être sans toutes les qualités paysagères souhaitables.

M. Agat ajout qu'un mandat d'étude parallèle doit venir consolider la dimension paysagère. L'arbre solitaire majeur peut d'ailleurs être d'une autre espèce.

Une commissaire remarque que les organisations internationales renforcent en effet leur sécurité et elle demande si des discussions à ce propos ont déjà eu lieu. Elle signale que l'organisme qui se trouve à proximité de son domicile a installé des poteaux antichars!

M^{me} Ermont répond que MSF placera en effet des dispositifs de sécurité alors que l'IHEID n'en a pas besoin. Toutefois, il n'y aura pas d'installations anti-béliers.

Un commissaire remarque que Terra et Casa veut construire des bâtiments pour ses propres besoins.

M. Agat explique qu'il est question de 80 logements et d'activités commerciales au rez-de-chaussée.

Le commissaire remarque qu'il est donc question d'une opération immobilière pour Terra et Casa.

M. de Rivaz répond qu'il s'agit d'une fondation et mentionne que ce projet est destiné à loger des diplomates internationaux qui n'ont pas de salaires élevés. Ce genre d'affectation est d'ailleurs conforme à la zone.

Le commissaire demande si la fondation recourra à l'aide du Canton ou de la Ville de Genève.

M. de Rivaz répond que le Canton risque d'intervenir.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier
à l'angle des routes de Ferney et des Morillons

Le commissaire demande à qui seront destinés les 100 logements de l'IHEID en plus des chambres d'étudiants.

M. de Rivaz dit qu'ils sont destinés aux professeurs.

M^{me} Ermont ajoute qu'il s'agit aussi de *clusters* destinés à des colocations.

Un commissaire demande comment sont déterminés les partenaires et ajoute qu'il n'y a pas eu d'appel d'offre.

M^{me} Ermont répond que c'est l'office des bâtiments qui pourrait répondre à cette question. L'autre parcelle appartient à la fondation Wilsdorf.

M. de Rivaz ajoute que la fondation Wilsdorf a racheté le droit de superficie au Bureau international du travail (BIT) et remis son terrain à l'IHEID.

M. Agat dit que les trois maîtres d'ouvrage ont des buts vertueux. On ignore néanmoins s'il y a eu d'autres candidats.

M. de Rivaz dit que les organisations internationales s'adressent à présent à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) qui recherche des terrains et répercute les demandes. Il n'était pas possible d'ouvrir ces terrains à des coopératives.

Discussion et vote

Le président déclare qu'il n'y a pas de demande d'audition au vu des délais.

Une commissaire pense qu'il faudrait à l'avenir organiser les travaux avec le secrétariat afin d'éviter les vacances et permettre des auditions.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche demande s'il est possible de vérifier si des délais sont envisageables. Elle observe se souvenir d'un délai exceptionnel octroyé à un projet. Cela étant, elle pense qu'il est inadmissible de trancher sur un objet sans pouvoir l'étudier correctement.

Un commissaire Vert déclare qu'il s'abstiendra puisqu'il ne peut pas avoir le temps de l'étudier.

La commissaire du Parti libéral-radical mentionne que son groupe fera de même.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien mentionne que son groupe votera ce PLQ car son parti juge nécessaire de construire du logement pour des étudiants. Elle rappelle que ce projet a en outre une vocation louable, notamment à l'égard de MSF.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois mentionne que son groupe fera de même.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier
à l'angle des routes de Ferney et des Morillons

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois précise que la position du groupe sera peut-être modifiée en caucus.

Un commissaire du Parti socialiste signale que son groupe acceptera également ce projet, pour les motifs évoqués par le Parti démocrate-chrétien.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre ne voit pas d'opposition à cette proposition, mais il remarque avoir lu quelques critiques dans le dossier et il déplore ne pas avoir le temps d'étudier correctement ce projet, raison pour laquelle il s'abstiendra.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle que le développement de ce quartier est enthousiasmant et que le projet offre une audace architecturale. Elle comprend mal dès lors les réticences des commissaires.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche déclare qu'elle acceptera ce projet, même si les conditions ne sont pas acceptables, car il permet de construire des logements et garantit la mobilité future.

Le président déclare que le délai de quarante-cinq jours est trop court pour travailler correctement ces questions. Il observe en l'occurrence qu'il est question d'une impossibilité de prendre position et il mentionne qu'il prendra la parole en séance plénière pour s'exprimer sur cette question. Il pense qu'il serait judicieux que les uns et les autres relayent cette question dans les partis respectifs afin de prolonger les délais de quarante-cinq jours à soixante jours.

Un commissaire Vert répond en avoir référé aux députés de son parti siégeant au sein du Grand Conseil. Le Grand Conseil semble avoir voté il y a peu de temps, à l'unanimité, une loi en la matière.

Le président se demande quels sont les commissaires satisfaits de ces conditions de travail.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle qu'il convient de travailler les PLQ rapidement.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche rappelle qu'il a été décidé que les délais couraient lorsque les objets étaient ouverts dans la commission et non lorsque les objets lui étaient renvoyés.

Le président passe au vote de la proposition PR-1265 qui est acceptée par 8 oui (4 S, 1 EàG, 2 DC, 1 MCG) et 5 abstentions (1 UDC, 1 Ve, 3 LR).

Séance du 28 novembre 2017

Le président annonce que le délai a été repoussé au 16 janvier. Il constate que toutes les parties ont privilégié le fond à la forme et ont accepté de prolonger les délais. La commission doit décider si elle annule son vote ou pas.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier
à l'angle des routes de Ferney et des Morillons

Le président demande si la commission souhaite entamer une véritable discussion sur le sujet et, donc, annuler le vote précédent.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre a relu les différents courriers qui ont été échangés et il a observé que les réponses apportées aux opposants évoquaient systématiquement de futures études. De nombreux aspects restent donc dans l'ombre. Une étude d'ensoleillement a en l'occurrence été menée et il aurait été judicieux que la commission l'obtienne.

Il ignore par ailleurs où se trouve le Jardin des Nations et ne sait pas ce qu'il en restera lorsque ce projet aura été réalisé. Des questions se posent sur une rotonde, mais il précise ne rien avoir trouvé à cet égard.

Un commissaire Vert signale que le Jardin des Nations ne se réfère pas à une parcelle mais à un immense projet de développement concernant les organisations internationales.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle qu'il est question d'un PLQ et que les détails ne figurent jamais dans ce type d'objet. Il convient de modérer les inquiétudes.

Une commissaire du Parti libéral-radical signale que ce PLQ n'a guère abordé la question de la circulation qui pose de gros problèmes dans ce quartier. Seul le bus 5 dessert ce quartier, lequel est fréquenté par de nombreux diplomates. Il serait dès lors intéressant d'auditionner la Direction générale des transports (DGT).

Un commissaire du Parti libéral-radical signale que ce PLQ ne correspond pas complètement au plan directeur du Jardin des Nations. Il observe en effet que le développement devait être moins dense que ce qui est prévu. Les espaces verts semblent ainsi avoir complètement disparu, avec une voie verte repoussée dans les coins. Il a l'impression que les initiateurs de ce projet ont voulu placer plus d'éléments dans ce périmètre qu'envisagé initialement.

Le président répond que le concours a déjà été lancé.

Un commissaire Vert rappelle que le plan directeur cantonal a été révisé entre-temps avec une densification à la hausse afin de respecter les directives fédérales.

Le président demande alors si la commission souhaite annuler le vote de la séance précédente. L'annulation du vote est refusé par 7 non (1 MCG, 1 DC, 3 S, 2 EàG) contre 4 oui (3 LR, 1 UDC) et 1 abstention (Ve).

Un commissaire de l'Union démocratique du centre pense que la poursuite des débats n'aurait rien changé. Cela étant, il aimerait avoir certains documents avant la plénière et savoir comment le nombre de places a été diminué de 60%. Il aimerait également connaître la dérogation portant sur la hauteur des gabarits.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier
à l'angle des routes de Ferney et des Morillons

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche déclare que le traitement de cet objet s'est arrêté sans que la commission soit parvenue à la fin de ses interrogations, puisque des personnes attendaient pour être auditionnées. Elle aimerait qu'à l'avenir la commission puisse avoir le temps de travailler correctement.

Le président répond que la prolongation des délais a été accordée à bien plaisir par le Canton et en raison des fêtes de Noël. Le délai de quarante-cinq jours est insuffisant et il serait nécessaire de le prolonger à soixante jours.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle qu'il y a eu des modifications cantonales pour permettre de densifier plus avant la zone à bâtir, raison pour laquelle l'article 27 LCI permettant de déroger au gabarit a été utilisé. Quant aux places de parking, elle mentionne qu'un accord a été passé avec les acteurs de l'immobilier, permettant de baisser à 0,66 place par logement pour les logements d'utilité publique (LUP).

Un commissaire de l'Union démocratique du centre remarque que Bernard Nicod a un ratio de 0,8 place pour 100 m² de logement.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que la personne entendue à l'égard de la fermeture de la place du Petit-Saconnex indiquait que les logements prévus seraient de qualité. Il serait préférable de créer les logements pour étudiants dans ce périmètre plutôt qu'en lieu et place du Musée des pompiers à la rue du Stand.

Une commissaire du Parti libéral-radical signale que c'est à la commission d'imposer les dates d'audition et non au magistrat. Elle pense que les projets étaient jadis mieux fouillés et documentés et que la carence d'informations péjore les travaux de la commission.

Le président déclare qu'il ne se laisse pas dicter l'ordre du jour par quiconque. Cela étant, il remarque que ce PLQ arrive comme la grêle après la vendange puisque le concours s'est déjà déroulé.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que la loi peut être modifiée par le Grand Conseil lorsque les délais sont strictement genevois, tandis que lorsqu'il s'agit de droits d'emption, il est impossible d'obtenir une prolongation car c'est du droit fédéral.

M. Ulrich Jotterand, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je prends la parole ici en tant que président de la commission de l'aménagement et de l'environnement, pour clarifier quelques points relatifs au traitement du plan localisé de quartier dont il est question dans la proposition PR-1265.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier
à l'angle des routes de Ferney et des Morillons

Comme vous le savez, le Conseil municipal dispose de quarante-cinq jours pour traiter les plans localisés de quartier et donner son préavis. Ce plan localisé de quartier au Petit-Saconnex est arrivé sur la table de la commission le 21 novembre 2017. Il y a eu une malheureuse collision avec le calendrier des séances plénières du Conseil municipal, d'une part, et les vacances de fin d'année, de l'autre. De ce fait, la situation était difficile pour la commission, puisqu'il a fallu, le 21 novembre, auditionner les représentants du Département cantonal de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) et prendre position le soir même – d'où l'agacement parfaitement compréhensible d'un certain nombre de commissaires.

Je rappelle que la commission de l'aménagement et de l'environnement ne peut pas disposer selon son bon plaisir d'un calendrier adaptable à ce type d'objets soumis à des délais légaux. Dans le cas présent, les conséquences en ont été assez ennuyeuses, car notre prise de position votée le jour même de l'audition n'était pas satisfaisante. J'ai pris contact avec différentes instances pour essayer d'assouplir le délai, ce qui a été obtenu. Le 28 novembre, la commission a ainsi eu le loisir de reprendre ses travaux et d'approfondir ce dossier. Mis à part quelques commentaires de la part de certains de ses membres, elle a confirmé à la majorité son vote du 21 novembre et n'est donc pas allée plus loin dans l'examen de la proposition PR-1265.

Pour conclure, je ferai deux remarques. Premièrement, j'aimerais remercier le président du Conseil municipal M. Lathion et le conseiller administratif M. Pagani pour leur compréhension au sujet de cette question de dates, ainsi que les autorités cantonales. Deuxièmement, pour essayer d'améliorer la situation, je pense que ce délai de quarante-cinq jours est trop court; il devrait être prolongé à soixante jours. Comme tous les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement étaient insatisfaits sur ce point, je pense qu'il appartient à chacun des partis siégeant dans ce plénum de relayer cette demande auprès de ses députés au Grand Conseil.

M^{me} Danièle Magnin, rapporteuse (MCG). Dans l'ensemble, la commission de l'aménagement et de l'environnement a apprécié le travail proposé par le DALE. Nous n'avons pas décelé de problème particulier dans ce projet de plan localisé de quartier, hormis le bruit – comme d'habitude – et la conservation d'arbres pas particulièrement remarquables que l'on laisserait ou que l'on remplacerait par des arbres de même genre devant les fenêtres des bâtiments. Au-delà de ces recommandations-là, visant à ne pas empêcher les habitants d'avoir accès à la lumière indispensable pour vivre, la commission a voté oui à ce projet dans son ensemble.

Premier débat

M. Alfonso Gomez (Ve). Concernant cette... (*Brouhaha.*) Concernant... (*Brouhaha général. Le président sonne la cloche. Le brouhaha continue.*)

Le président. Monsieur Gomez, excusez-moi. J'ai beau utiliser le marteau contre cette cloche dont le son est assez percutant, le silence ne s'est malheureusement pas fait! Nous allons donc faire une petite pause pour attendre que le silence s'installe naturellement, comme c'est d'usage entre gens bien éduqués... (*Le président attend quelques secondes.*) Est-ce que vous pensez qu'on peut y aller?

M. Alfonso Gomez. Je vais essayer, Monsieur le président. Vous savez qu'à un moment donné je suis capable de m'enflammer pour obtenir quelques minutes d'attention... Mais ce ne sera pas le cas sur ce projet de plan localisé de quartier, rassurez-vous. Comme chacune et chacun d'entre vous l'a certainement lu dans le rapport PR-1265 A, Mesdames et Messieurs, notre commissaire s'est abstenue lors du vote de la commission. Elle s'est d'autant plus abstenue que c'était aussi pour manifester un certain agacement face à cette manière de travailler, comme l'a dit tout à l'heure le président de la commission, à savoir que le temps limité que nous avons eu pour étudier rapidement et dans l'urgence ce projet relativement important ne nous permettait pas de faire un travail correct.

D'ailleurs, à nos yeux, un certain nombre de questions restent encore en suspens. En effet, comme nous l'a rapporté notre commissaire, il semble que la voie verte passe manifestement au milieu des immeubles qui seront nouvellement construits, sur un périmètre plus apparenté à un espace semi-privatif qu'à un espace public. La Ville a répondu que la voie publique serait garantie, mais j'espère que nous en aurons à nouveau la garantie tout à l'heure par la voix du magistrat.

Un deuxième point est très important pour nous, les Verts: la décision de raser une allée arborisée assez ancienne, apparemment, qu'il aurait été possible de conserver. Si le délai des débats de commission nous avait permis de procéder aux auditions adéquates, nous aurions certainement été pleinement rassurés à cet égard. Mais là, il y a quand même un point d'interrogation. On nous a répondu qu'il n'était pas possible de conserver cette allée arborisée et qu'il était, en tout cas, prévu de la raser.

Nous avons longuement discuté de la proposition PR-1265 au sein de notre groupe, et nous avons hésité. Finalement, au vu des objectifs liés aux deux parcelles concernées, étant donné qu'il s'agit de prévoir des logements pour des

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier
à l'angle des routes de Ferney et des Morillons

délégués de petites organisations non gouvernementales (ONG) et 700 chambres pour étudiants, et considérant qu'il n'y a pas là d'éléments patrimoniaux fondamentaux – il n'y en a pas du tout, même! – qui seraient supprimés mis à part le problème de l'allée arborisée, le groupe des Verts soutiendra cette proposition.

M. Ulrich Jotterand (S). Ce plan localisé de quartier, rappelons-le, concerne le lieu dit du Grand-Morillon. Il constitue l'une des parties du plan directeur de quartier intitulé Jardin des Nations, qui est actuellement la plus grande modification de zone du canton.

Ce qu'il est important de retenir, c'est que ce plan directeur de quartier a trois objectifs: premièrement, le développement et l'extension des organisations internationales et notamment des ONG; deuxièmement, la mise en valeur du réseau des espaces verts; troisièmement, favoriser la mobilité en préservant le site. Or, le plan localisé de quartier en question propose cinq bâtiments, soit grosso modo 16 000 m² destinés aux activités, lesquelles concerneront essentiellement l'ONG Médecins sans frontières qui aura ainsi son siège à Genève. Il y aura également 30 000 m² de logements destinés aux collaborateurs de Médecins sans frontières et de la fondation Terra et Casa, ainsi que des logements pour les étudiants et les professeurs de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID). Tous ces éléments sont intégrés à la problématique de la mobilité.

Certes, la voie verte a donné lieu à quelques discussions en commission, mais la perspective du tram de la route des Nations, d'une piste cyclable et d'une passerelle pouvant relier le Grand-Morillon au quartier de Budé et de la Tourelle, tous ces éléments sont globalement très positifs. Le Parti socialiste vous invite donc à soutenir le plan localisé de quartier présenté dans la proposition PR-1265, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche soutient ce projet de plan localisé de quartier, moyennant les précisions du Conseil administratif formulées à l'article 2 du projet de délibération de la proposition PR-1265, qui nous paraissent importantes.

Je ferai rapidement trois commentaires. Premièrement, sur la forme, comme mes collègues l'ont aussi exprimé, nous ne pouvons que regretter le peu de temps dont la commission de l'aménagement et de l'environnement a disposé pour étudier un projet de cette importance. Nous n'avons même pas eu le temps de poser toutes nos questions, lors de la séance du 21 novembre 2017! Vu le délai légal imparti pour le traitement de cet objet, nous ne pouvons pas poursuivre le travail. Finalement, nous avons déjà voté quand nous avons appris que le président de la commission avait pu obtenir un délai supplémentaire. Il

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier
à l'angle des routes de Ferney et des Morillons

paraissait toutefois difficile de revenir en arrière le 28 novembre et nous avons simplement échangé quelques propos ce jour-là, sans remettre en question le vote que nous avons déjà fait. Mais notre souhait est vraiment d'avoir une meilleure organisation pour traiter des objets de cette importance!

Deuxièmement, ce plan localisé de quartier permettra de réaliser de nouveaux logements, notamment pour des collaborateurs d'organisations internationales qui n'ont pas forcément des revenus très élevés. Il nous paraît donc important de soutenir ce projet de construction. Bien sûr, il en va de même en ce qui concerne les étudiants de l'IHEID – l'endroit est bien situé par rapport à cet institut – et les besoins de Médecins sans frontières. Nous nous sommes cependant interrogés sur le moment de l'organisation des concours d'architecture, car nous ne comprenons pas très bien pourquoi ils ont été lancés avant l'adoption du plan localisé de quartier.

Troisièmement, nous trouvons important de soutenir les compléments municipaux en matière de mobilité et donc de prévoir le futur arrêt de tram qui doit se situer à la route de Ferney, ainsi que de concevoir une passerelle pour la mobilité douce destinée aux piétons et aux cyclistes. Par conséquent, tout en soulignant une fois encore notre soutien particulier à l'article 2, nous voterons le projet de délibération de la proposition PR-1265.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, deux mots pour vous expliquer mon abstention lors du vote de la commission de l'aménagement et de l'environnement sur la proposition PR-1265.

Nous avons affaire ici à deux parcelles intégrées dans un plan localisé de quartier déjà voté. Comme le précise le rapport PR-1265 A, il s'agit de deux parcelles vierges, très belles, appartenant au domaine du Grand-Morillon. Par conséquent, une fois de plus, nous allons empiéter sur la nature et les espaces verts pour y mettre quatre gros immeubles, sauf erreur, soit 16 000 m² de surface brute et 30 000 m² affectés au logement, dont 700 chambres pour les étudiants de l'IHEID. Comme d'habitude, nous sommes plus ou moins mis devant le fait accompli, d'autant plus que les délais qui nous sont imposés nous empêchent de donner une véritable direction à l'aménagement global de notre commune. Nous sommes toujours soumis à ce même problème des tranches de saucisson que l'on doit couper et manger petit à petit!

Néanmoins, ce qui m'a fait pencher malgré tout en faveur de ce projet, c'est que nous nous trouvons en plein cœur du quartier des organisations internationales et que c'est un endroit plutôt bien placé – il faut l'avouer – pour construire et développer le logement destiné aux travailleurs internationaux. Je voulais pouvoir en discuter avec mon groupe, ce qui a été fait; finalement, l'Union démocratique du

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier
à l'angle des routes de Ferney et des Morillons

centre se ralliera à la majorité de la commission et votera ce projet de plan localisé de quartier – non sans relever, une fois encore, que nous développons Genève densément. Nous y apportons une quantité non négligeable de résidents et tous les maux que nous subissons aujourd'hui ne feront qu'enfler.

Les propositions qui nous sont soumises ne sont que quelques solutions, les étudiants eux-mêmes n'ayant évidemment pas un impact massif sur la mobilité à Genève, puisque la grande majorité d'entre eux vivent sans automobile. Reste toute de même que c'est là une augmentation notable de la population, ce qui répond sans doute à un besoin et à la destinée internationale de notre canton, mais relève de la volonté de nos gouvernants d'aller dans le sens d'un accroissement démographique. Tel est l'esprit du fameux plan directeur cantonal que l'Union démocratique du centre a refusé, que ce soit au niveau municipal ou cantonal. Bref, nous voilà mis devant le fait accompli, une fois de plus – sauf que, cette fois, on peut estimer que ce n'est pas une trop mauvaise solution...

M. Vincent Subilia (LR). Le Parti libéral-radical se réjouit des propos qui viennent d'être tenus par notre préopinant, lequel manifeste l'aval de sa famille politique au projet de plan localisé de quartier qui nous est soumis dans la proposition PR-1265. Avec les réserves déjà exprimées ici s'agissant notamment de la méthodologie et des délais de traitement qui nous ont été imposés pour cet objet, moyennant aussi certaines observations figurant dans le rapport PR-1265 A – j'invite celles et ceux qui souhaitent se pencher plus longuement là-dessus à y jeter un coup d'œil attentif – il nous apparaît, au sein du Parti libéral-radical, que ce projet participe de la dynamique du nouveau centre de gravité que constitue la Genève internationale où les projets fonciers et les développements immobiliers témoignent, une fois encore, de la vitalité de Genève.

C'est particulièrement pertinent s'agissant des projets à l'étude ici. Ils ont déjà été évoqués, mais je les rappelle: d'abord, une résidence pour étudiants qui viendra compléter celle déjà érigée grâce à la générosité d'un mécène au sud des voies des Chemins de fer fédéraux (CFF), dans l'espace de quartier Sécheron, et destinée aux étudiants de l'IHEID, pôle d'excellence académique qui contribue au rayonnement de Genève.

S'agissant des organisations internationales – et pas des moindres, puisque Médecins sans frontières vise à y relocaliser son siège international – il faut là aussi se réjouir de ce développement qui génère de l'emploi et qui, à terme, assiera la visibilité, la crédibilité et donc la légitimité de Genève comme capitale de la gouvernance mondiale. A cela s'ajoutent les logements à loyer modéré destinés aux organisations internationales, lesquelles participent également de cette logique des clusters qui dynamise la Genève internationale, je le répète, dans un périmètre appelé à se développer. C'est un élément qui a déjà été souligné.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier
à l'angle des routes de Ferney et des Morillons

Il s'agira ici de garder à l'esprit, sous l'angle de la mobilité – et de la mobilité douce en particulier –, le futur trajet du tram le long de la route de Ferney. (*Brouhaha général.*) Pour toutes ces raisons, et dans un brouhaha incessant, je dirai haut et fort le soutien – qui, manifestement, n'intéresse personne... (*Brouhaha général.*) Merci, Monsieur le président, pour la qualité d'audience que vous faites respecter! (*Plusieurs conseillers municipaux discutent, dont M. Rossiaud.*) Je parlais de mobilité douce mais, manifestement, M. Rossiaud est aux affaires... Je voulais dire que le Parti libéral-radical se réjouit d'accepter ce plan localisé de quartier.

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! Vous avez raison, Monsieur Subilia, d'insister sur le fait que pour pouvoir écouter il faut un minimum de silence dans la salle. Quant à moi, je ne veux pas passer la soirée à intervenir toutes les cinq minutes. Je demanderai donc aux personnes qui discutent – et qui ne m'écoutent pas, d'ailleurs –, soit à MM. Thévoz, Deonna, Holenweg et à M^{me} Esther Alder aussi, de faire silence. Vous voyez que c'est valable à tous les niveaux, des magistrats aux conseillers municipaux les plus bruyants. Si vous voulez discuter, je vous demande d'aller dans les salles attenantes. Je ne sais pas si mon discours a été compris... Oui, ça m'a l'air, du côté de la magistrate et de M^{me} Frigenti Empana... Et M. Subilia de conclure!

M. Vincent Subilia. J'avais conclu, Monsieur le président, mais je le refais avec plaisir, tant la conviction qui nous anime et celle que vous me connaissez est forte. Puisque nous avons retrouvé le silence – si ce n'est un mini-caucus de gauche qui ne se terminera manifestement pas, en dépit de vos injonctions – je répète encore une fois notre soutien à ce projet de plan localisé de quartier qui participe de la dynamique de la Genève internationale que le Parti libéral-radical a toujours soutenue.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout a été dit ou presque. Je vous remercie par avance de l'unanimité – et de l'«abstention positive» de l'Union démocratique du centre en commission, appelons-la comme ça – avec laquelle vous accueillerez la proposition PR-1265.

Toutefois, il y a un certain nombre de choses que je tiens à rappeler. Monsieur Bertinat, vous ne pouvez pas dire que nous vous présentons une fois de plus un projet découpé en tranches de saucisson! Vous avez validé un plan directeur communal qui tenait compte du Jardin des Nations, où s'insère le projet de plan localisé de quartier qui vous est proposé ici. Je vous invite, d'ailleurs, à consulter ce plan directeur pour vous imprégner de sa substantifique moelle et de ce qui a été décidé, c'est-à-dire d'accompagner le développement de notre ville, de faire

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier
à l'angle des routes de Ferney et des Morillons

en sorte que les quartiers centraux ne soient pas trop densifiés et que la couronne urbaine puisse se développer au fur et à mesure du développement de la ville.

En l'occurrence, il s'agit bien de cela – à moins que vous n'en décidiez autrement et que vous vouliez reprendre ce plan directeur communal. Mais on l'a revu il y a une année et personne n'a dit alors ce que vous avez prétendu ce soir, Monsieur Bertinat. Bien au contraire: tout le monde a encensé la qualité structurelle de ce plan directeur communal!

En ce qui concerne la proposition PR-1265, j'ai quant à moi un regret: que personne n'ait cité le fait que le Grand-Morillon a été déclassé. J'ai fait partie des députés qui ont déclassé cette parcelle pour accueillir une grande organisation internationale. Malheureusement, on assiste ici à un découpage qui nous imposera, demain, de ne pas avoir la capacité de mettre à disposition un grand terrain pour accueillir dans son ensemble une organisation internationale désireuse de venir se joindre à cette plateforme essentielle, au niveau de l'Europe, qu'est la Genève internationale. Evidemment, j'espère que Genève va encore accueillir d'autres grandes organisations internationales! Tel est mon regret personnel.

D'ailleurs, nous avons été mis devant le fait accompli, comme l'a fait remarquer le Conseil administratif: l'Etat a morcelé le terrain pour en offrir des parties à plusieurs organisations certes éminemment recommandables, cependant, pour des raisons purement financières, il n'a pas préservé l'intégrité de ce beau terrain pour une grande organisation internationale dans son ensemble.

Voilà ce que j'avais à dire, Mesdames et Messieurs. Toujours est-il que c'est un bon projet qui satisfait des besoins publics évoqués tout au long de ce débat; je vous remercie donc de votre vote positif d'aujourd'hui.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (64 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 6, alinéa 4, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – d'approuver le plan localisé de quartier N° 30 072-309.

Art. 2. – de charger le Conseil administratif de veiller au respect des conditions suivantes:

- d'inscrire à l'article 24, alinéa 1, du règlement, que les propriétaires ou superficiaires assument la réalisation de l'installation de collecte des déchets sur fonds privés, son financement ainsi que son nettoyage et son entretien;
- d'inscrire au Registre foncier les deux servitudes publiques pour cycles et piétons sur les parcelles N^{os} 5631 et 5632 perpendiculaires à la route de Ferney;
- d'inscrire au Registre foncier les cessions nécessaires à la réalisation du PLQ.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

6. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 7 juin 2017 de M^{mes} et MM. Florence Kraft-Babel, Uzma Khamis Vannini, Alia Chaker Mangeat, Hélène Ecuyer, Patricia Richard, Michèle Roulet, Eric Bertinat, Pierre de Boccard, Sami Gashi, Pierre Gauthier, Stéphane Guex, Michel Nargi, Jacques Pagan, Pierre Scherb, Pascal Spuhler et Olivier Wasmer: «Pour le maintien et l'évolution de la commission des naturalisations» (PRD-150 A/B)¹.

Troisième débat

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Chers collègues, au moment d'aborder ce troisième débat, j'aimerais poser quelques questions suite aux nombreuses assertions répétées que nous avons entendues hier soir sur les bancs des opposants au projet de délibération PRD-150 initial.

¹ Rapports, 4646.

Mon premier grand «pourquoi?» – il y en aura plusieurs – s’adresse à vous tous, mais principalement à M. Holenweg; vous lui transmettez, Monsieur le président. Il nous a expliqué sur tous les tons et de manière très fleurie qu’en réalité cela fait cinq cents ans que la République genevoise naturalise et que la commission des naturalisations de la commune ne sert à rien, que nous ne servons à rien, que nous ne sommes là pour rien, que nous n’avons rien à dire dans ce type de décision... Mesdames et Messieurs, Monsieur Holenweg, comment se fait-il que nous soyons là pour en causer, depuis tellement d’heures? Comment se fait-il que ce sujet ait été confié à la commission du règlement du Conseil municipal? Comment se fait-il que nous ayons dû faire toutes ces auditions? Comment se fait-il que le Conseil d’Etat attende notre réponse? Comment se fait-il que l’on attende encore le vote de ce soir pour se décider, si nous n’avons strictement rien à faire dans cette procédure? C’est la première question que je vous pose et que je pose aux personnes concernées, lesquelles – je l’espère – auront une bonne réponse.

Si nous n’avons rien à y faire ce soir, si nous n’avions pas à être là hier soir, si ces travaux ne devaient pas être menés, alors, on s’arrête tout de suite! On ne se demande pas ce qu’il faut faire, on demande directement à l’Etat de le faire pour nous! Dès lors que nous sommes concernés et que c’est nous qui décidons, comme je vous le rappelais hier soir, il doit y avoir une raison à cela. Nous devrions avoir une place quelque part dans ce puzzle – une place incontournable, puisque ce que vous déciderez ce soir est ce qui sera fait. Si vous ne décidez pas, il ne sera rien fait.

Mais si vous décidez, par hypothèse, la délégation des naturalisations au Conseil administratif, cette mesure ne sera pas éternelle. Elle est révoquée en tout temps, c’est-à-dire qu’en tout temps c’est nous qui sommes maîtres du jeu. Ça, c’est intéressant! Je tenais à le rappeler, car il y a là une imprécision exprimée à de trop nombreuses reprises, je trouve. Je pense que l’auditeur citoyen est en droit d’avoir des idées claires sur notre Constitution et notre système politique.

Deuxième question: comment se fait-il que, lors du vote d’hier soir, nous ayons en fait amalgamé deux objets? A savoir, d’une part, le choix ou non de la délégation des naturalisations au Conseil administratif et, d’autre part, la création ex nihilo d’une commission de l’accueil et de l’intégration tirée d’un chapeau, sans connaître ni son objet, ni ses missions, ni comment elle s’insérerait – manifestement – dans le département de la cohésion sociale et de la solidarité de M^{me} Alder. Cette commission aura un coût, Mesdames et Messieurs!

On a entendu dire à plusieurs reprises – notamment de la part du Parti démocrate-chrétien – que les membres de la commission des naturalisations démissionnent parce qu’ils n’ont pas le temps de mener à bien leur tâche. Actuellement, la commission des naturalisations se réunit une fois par mois et ses membres s’organisent pour les rendez-vous au domicile des candidats. Mais

une commission permanente dite «de l'accueil et de l'intégration» se réunira une fois par semaine, elle aura une présidence, des séances, des auditions, elle rendra des rapports qui alourdiront d'autant l'ordre du jour de nos séances plénières...

J'en viens à ma troisième interrogation: comment se fait-il qu'un parti que nous estimons par ailleurs raisonnable – parfois un peu volatil selon les cas, mais a priori raisonnable, disons – puisse foncer tête baissée dans un vote unique sans voir qu'il y a en fait un amalgame de deux problématiques? Car voter l'amendement de la minorité de la commission du règlement revient non seulement à renvoyer une compétence du Conseil municipal au Conseil administratif – c'est votre choix politique – mais aussi, du même coup, à créer ex nihilo une nouvelle commission. Cela nous paraît totalement déraisonnable!

Je passe donc à ma quatrième question: comment se fait-il que les magistrats principalement intéressés par ces évolutions ne se soient pas encore exprimés sur les différentes options débattues à propos du projet de délibération PRD-150? Je pense en premier lieu à M. Barazzone car, si le vote d'hier en deuxième débat était confirmé ce soir – ce que nous ne souhaitons pas – c'est à lui que reviendrait la charge totale de la mission de préavis en matière de droit de cité municipal. Comment se situe-t-il par rapport à cette problématique? Comment ça va se passer? Qu'est-ce qu'il en pense?

Tout aussi étonnant – c'est ma cinquième interrogation: comment se fait-il que M^{me} Alder, au département de qui serait rattachée la nouvelle commission de l'accueil et de l'intégration, n'ait pas été auditionnée pour que nous sachions de quelle manière elle entend travailler avec nous? En effet, une telle commission ne relèverait pas du département de M. Barazzone, mais de celui de M^{me} Alder.

Pour finir, Mesdames et Messieurs, j'aimerais encore vous dire ce qui suit. Nous aurions peut-être pu, au cours des travaux de la commission du règlement, entrer en matière sur la création d'une commission dite «de l'accueil, de l'intégration, des naturalisations et de la citoyenneté» – c'est un titre un peu long, mais il intégrerait la mission d'intégration et d'accueil selon le souhait de certains. Ce n'est pas là un sujet anodin qui nous indiffère! Pour nous, il y a un sens à ce que les élus s'en saisissent, dans la mesure où cette problématique est rattachée à la procédure de naturalisation. Mais en dehors de ce cadre-là, nous ne voyons pas pourquoi un élu devrait intervenir dans l'accueil et l'intégration qui est une affaire de professionnels, que ce soit au niveau cantonal ou municipal.

Telle est la raison pour laquelle, après tous ces «pourquoi?» et tous ces «comment?», j'en appelle à la raison. Notre groupe présentera un amendement qui sera détaillé par ma collègue Michèle Roulet tout à l'heure. J'espère que nous aboutirons enfin, ce soir, à une situation claire, précise et saine qui puisse répondre à la volonté de la majorité du Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Afin de demeurer dans cet esprit de clarté, j'aimerais apporter une précision concernant la procédure que nous suivons ce soir en troisième débat. Nous nous trouvons dans le même cas de figure qu'au deuxième débat, c'est-à-dire qu'il s'agit pour le plénum de se déterminer sur la délibération telle qu'amendée par la commission du règlement et proposée en premier débat. Si le Parti socialiste veut que nous votions sur son amendement de minorité refusé en commission, mais accepté en deuxième débat hier soir, il devra le redéposer maintenant. Je tiens à le souligner en début de discussion, afin que ce soit clair pour tout le monde.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président. Je vous confirme donc que nous redéposons notre amendement tel qu'il figure aux pages 70 et 71 du rapport PRD-150 A/B.

Je réponds brièvement à deux interrogations de M^{me} Kraft-Babel. Si nous avons dit et rappelé à moult reprises, au cours du premier débat, qu'à Genève l'essentiel de la procédure de naturalisation était en mains cantonales et que la commune n'avait, dans cette procédure, qu'un rôle secondaire qui se résume à donner un préavis sur les dossiers de naturalisation ayant déjà fait l'objet d'un préavis cantonal, ce n'est pas que nous proclamions un objectif politique, c'est que tel est l'état actuel des choses! Aujourd'hui, la procédure de naturalisation à Genève est essentiellement cantonale, dans le cadre du droit fédéral, qui ne donne à la commune qu'un rôle secondaire. Il faut tenir du compte du fait que la commune n'a qu'un rôle secondaire dans cette procédure-là pour évaluer l'utilité ou l'inutilité de la commission des naturalisations du Conseil municipal. Voilà ma première remarque.

Nous ici, nous ne pouvons changer ni la loi fédérale ni la loi cantonale; nous ne pouvons que changer la manière dont nous les appliquons l'une et l'autre. Quelle que soit la décision que nous allons prendre ce soir, la commune donnera un préavis sur les seuls dossiers de naturalisation qui lui soient soumis, c'est-à-dire ceux qui ont déjà obtenu un préavis cantonal favorable. Que ce préavis communal soit donné par le Conseil administratif ou par le Conseil municipal en séance plénière, ce sera le même préavis sur les mêmes dossiers. La compétence de la commune restera la même, quelle que soit la décision que nous prendrons tout à l'heure.

De plus, toujours quelle que soit la décision que nous prendrons, la commune a un rôle à jouer dans l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants de la commune. C'est la raison pour laquelle nous proposons de remplacer la commission des naturalisations, dont nous voulons la suppression, par une nouvelle commission de l'accueil et de l'intégration. Si le Parti libéral-radical n'est pas d'accord sur ce point, il faut qu'il propose un sous-amendement à notre amendement pour demander le renoncement à la création de la commission de l'accueil

et de l'intégration. Ne resterait alors de notre amendement que la suppression de la commission des naturalisations et la délégation totale du préavis municipal en matière de naturalisation au Conseil administratif.

Nous avons proposé la création d'une commission de l'accueil et de l'intégration, parce que nous pensons que c'est une tâche utile que le Conseil municipal peut assumer. Si vous êtes d'avis que cette tâche n'est pas utile ou qu'une telle commission n'est pas utile pour assumer cette tâche, Mesdames et Messieurs, votez le sous-amendement que le Parti libéral-radical va déposer et qui consistera à renoncer à la création d'une nouvelle commission – mais aussi, si nous acceptons de déléguer la compétence de préavis sur les dossiers de naturalisation au Conseil administratif, à supprimer la commission des naturalisations actuelle sans la remplacer par quoi que ce soit.

De la sorte, la procédure appliquée en Ville de Genève sera la même que dans toutes les communes qui ont supprimé leur commission des naturalisations ou renoncé à en avoir une, qui ont confié les préavis municipaux sur les dossiers de naturalisation à leurs conseils administratifs respectifs et s'en sont tenues là. Sur 45 communes genevoises, je rappelle qu'il n'y en a plus que treize qui ont des commissions de naturalisation; les autres ont délégué cette compétence à leur Conseil administratif ou l'ont conservée au niveau du Conseil municipal, mais en lui transmettant directement les dossiers sans passer par une commission des naturalisations. Dans le deuxième cas de figure, il s'agit de petites communes où il y a deux ou trois dossiers de naturalisation à traiter par année et où l'existence d'une commission permanente des naturalisations ne se justifie pas.

A présent, je résumerai notre projet et notre position sur le fond. Si je devais les résumer autrement que par une intervention devant ce plénum, je citerais une vieille chanson de Julien Clerc sur des paroles d'Etienne Roda-Gil: «Je veux être utile.» Nous voulons que le Conseil municipal soit utile à quelque chose, dans l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants de la Ville de Genève. Il ne peut pas l'être en étant englué dans une procédure de naturalisation dans le cadre de laquelle la Ville, le Conseil municipal et une éventuelle commission des naturalisations n'ont qu'un rôle consultatif, pour être poli – voire décoratif, pour l'être moins. Si nous voulons être utiles, nous devons avoir une action sur le terrain dans le domaine de l'accueil et de l'intégration, du même type que les actions que nous avons dans le domaine de la culture, de l'aménagement, du sport et de la politique sociale en général.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons et vous proposons toujours, Mesdames et Messieurs, la création d'une commission permanente du Conseil municipal s'occupant de l'accueil et de l'intégration, tout comme la commission des arts et de la culture s'occupe des arts et de la culture et la commission des sports s'occupe des sports. Cette commission de l'accueil et de l'intégration

aurait toutes les compétences d'une commission permanente: les propositions déposées auprès du Conseil municipal lui seraient transmises, elle les étudierait puis rendrait un rapport sur lequel le plénum se prononcerait ensuite. Mais ces rapports de commission porteraient sur les propositions soumises au Conseil municipal et non plus sur des dossiers de candidature personnels. J'insiste: la commission de l'accueil et de l'intégration aurait toutes les compétences d'une commission permanente et n'aurait que ces compétences-là, elle serait une commission comme les autres – au lieu d'être une commission de faiseurs de Suisses qui ne font plus les Suisses!

Être utile à quelque chose, c'est – en principe – ce pour quoi nous sommes élus; nous voulons être utiles à l'accueil et à l'intégration. La commission de l'accueil et de l'intégration que nous vous proposons est un outil que nous pensons pouvoir être utile. Si vous estimez que cet outil n'est pas utile, proposez d'y renoncer, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face. On verra si une majorité du Conseil municipal sera d'accord d'y renoncer. Si tel est le cas, ne restera de notre amendement que la suppression de la commission des naturalisations et le transfert de la compétence de préavis sur les dossiers de naturalisation au Conseil administratif. C'était notre position initiale.

Je le rappelle: notre position initiale consistait à transférer purement et simplement cette compétence au Conseil administratif. Mais des voix innombrables – ou plutôt nombrables, mais nombreuses quand même – se sont élevées au Conseil municipal pour dire qu'à ce moment-là nous n'aurions plus rien à dire sur l'accueil et l'intégration. Lors des discussions que nous avons eues avant le passage du projet de délibération PRD-150 en commission du règlement, pendant son passage en commission du règlement et après son passage en commission du règlement...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Pascal Holenweg. Dans ces discussions-là, un grand nombre de nos collègues nous avaient dit: «Nous avons besoin d'un cadre où nous puissions parler d'accueil et d'intégration.» C'est la raison pour laquelle nous avons proposé la création de cette commission. Si vous voulez y renoncer, Mesdames et Messieurs, vous êtes libres de le faire. Mais nous, nous ne voulons pas renoncer à ce que la Ville de Genève ait une action dans le domaine de l'accueil et de l'intégration de ses nouveaux habitants, que cette action passe ou non par la création d'une nouvelle commission. Nous vous proposons de soutenir notre amendement général et de voter en votre âme et conscience – puisque vous avez une âme et une conscience – le sous-amendement qui sera présenté par le Parti libéral-radical.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je dois dire que j'ai un peu de peine à suivre le raisonnement de mon préopinant – vous lui transmettez, Monsieur le président, je suis sûr que vous le ferez avec plaisir... Il ne faut pas proposer la suppression de la commission des naturalisations et se plaindre ensuite que le Conseil municipal n'ait plus rien à dire dans le processus d'intégration des naturalisés! C'était justement le but de cette commission: examiner les dossiers et assurer la proximité avec les candidats à la naturalisation. La position de M. Holenweg est donc parfaitement incohérente et contradictoire.

Quant à moi, je ne vois pas pourquoi nous supprimerions cette commission pour en transférer les prérogatives au Conseil administratif – que je trouve bien silencieux sur cette problématique depuis hier, soit dit en passant... Peut-être sera-t-il un peu plus prolix aujourd'hui et nous dira-t-il comment il entend faire pour accomplir cette tâche que d'aucuns, ici, veulent déléguer à l'exécutif. Je ne vois pas comment il fera pour traiter 1000 dossiers de candidature par année comme le faisait la commission des naturalisations. Il prendra la liste des candidats, il cochera leur nom et ce sera fini, terminé! Ou il confiera cette tâche aux fonctionnaires, il n'y aura plus de débat et le préavis municipal n'aura plus de sens.

Je conteste totalement cette vision des choses. Non, le processus de naturalisation n'est pas la tâche exclusive du Canton! J'estime que c'est une erreur de penser cela. Il y a des communes garanties par la Constitution fédérale, dans ce pays, et ces communes ont justement pour tâche d'assurer la proximité avec les citoyens. Le meilleur moyen de le faire, dans le cas présent, est de confier la mission de proximité à une commission des naturalisations et non de la transférer à l'exécutif qui, lui, n'aura évidemment ni le temps ni l'envie de faire un quelconque pas dans ce sens. Il se bornera à dire oui à chaque page, dans le même sens – et encore! – que s'il avait pris le temps d'examiner chaque dossier.

De plus, transférer cette compétence à l'exécutif de la commune Ville de Genève, laquelle compte près de 200 000 habitants – elle a peut-être déjà dépassé ce nombre, d'ailleurs – n'est pas du tout la même chose que transférer cette même compétence à l'exécutif d'une commune Y de 3000 ou même 300 habitants, suivant les cas. Le mécanisme n'est pas vraiment comparable! En effet, les exécutifs de ces petites communes – le maire ou les conseils administratifs – ont peut-être encore le temps de parler avec leurs citoyens ou, en tout cas, avec les candidats à la naturalisation qui ne sont sans doute pas légion chez eux. Par conséquent, je trouve que nous ferions une erreur fondamentale par rapport aux principes de la Constitution fédérale et aux prérogatives communales, si nous déléguons le préavis en matière de naturalisation au Conseil administratif.

Attention à ce qui va se passer en bout de course, si on vous écoute, Mesdames et Messieurs les socialistes! Je rappelle quand même qu'il y a quelques années

un certain Conseil d'Etat voulait supprimer la commune Ville de Genève... Si on le chatouille un peu, il reviendra là-dessus. D'aucuns piaffent d'impatience... Ce n'est pas «les Piafs du Conseil municipal», comme dans l'émission de télévision, mais ils piaffent d'impatience pour revenir sur ce sujet. Je crois que c'était une erreur – je m'y suis d'ailleurs opposé, à l'époque, et je continuerai à le faire. La commune a des prérogatives et elle doit les conserver!

Mesdames et Messieurs, vous avez tort de vouloir transmettre le préavis en matière de naturalisation à l'exécutif, car lui ne pourra pas assurer la mission de proximité qui est la nôtre. Parallèlement, dire que l'on ne va plus s'occuper des dossiers de naturalisation mais que l'on veut rencontrer les candidats n'a aucun sens! On ne va pas créer une nouvelle commission sous prétexte d'en avoir supprimé une autre! Nous voterons évidemment non à cette commission dite «de l'accueil et de l'intégration», car c'est du baratin! De toute manière, ce travail est très bien réalisé par nombre d'associations subventionnées par le Canton et la Ville de Genève pour assumer cette tâche. Ce n'est donc pas à nous de le faire! Par contre, ce serait à nous d'examiner les dossiers de naturalisation...

Pour ma part, je lance donc un appel. Tout d'abord, j'aimerais bien entendre le magistrat qui devra finalement assumer la tâche de préavis en matière de naturalisation, à savoir M. Barazzone. Comment fera-t-il? Je l'ai déjà dit, mais je le répète: il est silencieux depuis hier et maintenant encore...

J'en appelle également au Parti démocrate-chrétien, afin qu'il soit un peu plus raisonnable. Vous, le parti de la famille, qui avez pour slogan «au centre l'humain»! Vous avez jeté tout ça aux orties, à partir d'aujourd'hui – ou plutôt à partir d'hier, puisque ce débat sur le rapport PRD-150 A/B a commencé hier. Honnêtement, je ne vous comprends pas! Vous qui prétendez justement vous occuper des gens... J'ai lu encore récemment dans la *Tribune de Genève* les propos de votre président cantonal, M. Buchs, qui disait: «Nous voulons nous recentrer sur nos tâches essentielles, à savoir nous occuper des déshérités de Genève, des pauvres, de ceux qui sont en difficulté...» Eh bien, cela implique évidemment aussi de s'occuper des candidats à la naturalisation! Je pense que vous fautez, Mesdames et Messieurs les démocrates-chrétiens! Vous vous trompez en voulant la suppression de la commission des naturalisations. J'en appelle à votre raison!

Voilà, Mesdames et Messieurs, je répète encore ce que j'ai déjà dit hier, mais en trois fois plus court: siéger à huis clos pour traiter les dossiers de candidature à la naturalisation est un système qui fonctionne très bien. Cela se faisait dans les années 1990 et suivantes et ça marchait très bien, il n'y a pas eu de clash ni de problèmes, on n'avait pas de séances à répétition pour ça. Cette procédure permettrait à la commission des naturalisations de continuer à faire son travail et, puisqu'il faut passer par le plénum, on passerait par le plénum en une courte séance à huis clos. Vous savez, ce n'est pas ça qui va changer quoi que ce soit: la

problématique des 214 ou 211 points que nous avons à l'ordre du jour n'est pas liée au processus de naturalisation, elle est due au fait que nombre de conseillers municipaux déposent de nouveaux objets à n'en plus finir – des motions à n'en plus finir, des urgences à n'en plus finir... On veut traiter de tout, y compris des problèmes internationaux... Vous savez, Genève est fantastique: elle s'occupe du monde entier! Elle va régler tous les problèmes du monde entier!

Le président. Vous devez conclure, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. Je vais conclure, Monsieur le président. Dieu sait que ça serait peut-être sympathique de régler les problèmes du monde entier, si nous le pouvions... mais tel n'est pas le cas! Par conséquent, il faut arrêter de déposer ce genre d'objets, car cela ne sert à rien. De toute manière, nous n'avons finalement aucune influence. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, recentrons-nous sur les vrais problèmes de la municipalité, de nos concitoyens et de ceux qui veulent le devenir. C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter le rapport de majorité de la commission du règlement sur le projet de délibération PRD-150 sans les amendements – ou, le cas échéant, à voter l'amendement du Parti libéral-radical en vue de supprimer la création de cette commission de l'accueil et de l'intégration qui, elle, serait parfaitement inutile!

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). J'aimerais d'abord dire, en préambule, qu'il n'est pas particulièrement agréable de se faire alpaguer de manière assez agressive à 23 h, à la fin d'un débat, et de se faire traiter d'idiote parce que l'on n'a pas voté «juste» ou pas voté comme un autre élu. J'entendais, hier et aujourd'hui, des membres du Conseil municipal nous dire qu'il fallait valoriser les relations humaines entre les élus et les futurs naturalisés; je pense que l'on pourrait déjà commencer par valoriser les relations humaines entre élus, ce serait un bon départ! Je ferme la parenthèse. (*Applaudissements.*)

Je répéterai en quelques mots la position du Parti démocrate-chrétien – qui ne changera pas, malgré certaines pressions qu'on a pu exercer sur nous. Le Conseil municipal se retrouve face à un choix, s'agissant des préavis municipaux en matière de naturalisation: soit déléguer cette compétence au Conseil administratif, soit donner ces préavis en séance plénière, ce qui impliquerait de traiter entre 50 et 100 dossiers à peu près par session, puisqu'il y a environ 500 à 1000 dossiers déposés par année, d'après ce qu'on nous a dit. Sachant que, lorsque nous sommes efficaces au sein de ce plénum, nous traitons entre 10 et 15 points de l'ordre du jour, on voit mal comment on pourrait, demain, ajouter entre 50 et 100 points de préavis municipaux sur les naturalisations!

Certains peuvent nous accuser d'être les fossoyeurs du Conseil municipal, mais nous – en tout cas au Parti démocrate-chrétien –, nous estimons qu'il s'agit aujourd'hui de mettre notre ego de conseillers municipaux derrière le devoir d'efficacité que nous devons à la population qui nous a élus. Je pense que les citoyens de la Ville de Genève ne se préoccupent pas forcément en priorité des préavis de la commission des naturalisations, mais plutôt – et surtout – des crédits d'investissement que nous votons pour rénover les écoles, des plans localisés de quartier, des crédits d'aménagement. Je pense que c'est là le cœur de notre travail et je vois mal comment on pourrait le mener de façon efficace, demain, si nous alourdissons encore l'ordre du jour du Conseil municipal.

Telle est donc la raison pour laquelle nous privilégions ce qui nous semble être la moins mauvaise des solutions, celle qui permet au Conseil municipal d'être le plus efficace possible – si on peut encore parler d'efficacité, au sein de ce Conseil municipal...

S'agissant des critiques de M^{me} Kraft-Babel, je les conçois et je les partage. En effet, je pense qu'une commission de l'accueil et de l'intégration n'aurait pas beaucoup de sens. Si l'on veut appliquer le critère d'efficacité jusqu'au bout, on doit voter l'amendement du Parti libéral-radical; voilà pourquoi le Parti démocrate-chrétien le votera et choisira de simplement déléguer la compétence de préavis sur les dossiers de naturalisation au Conseil administratif, sans créer de nouvelle commission dont on ne sait pas très bien, même ce soir, quels seront les objectifs et les modalités de fonctionnement. Sa création ne nous semble donc pas opportune. Voilà, en quelques mots, la position du Parti démocrate-chrétien.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères municipales, les Verts n'ont non plus pas changé de position: ils sont pour le transfert des compétences de la commission des naturalisations au Conseil administratif. Je répéterai brièvement nos raisons, point par point.

Tout d'abord, nous sommes un parlement de milice et il nous semble difficile de tenir le délai impératif de trois mois imposé par le Conseil d'Etat pour donner le préavis municipal sur des dossiers de candidature. C'est d'ailleurs un processus cantonalisé, le préavis de la commune étant indicatif. Les Verts font confiance au Conseil administratif pour mettre en place une solution gardant l'humain au

centre. Pour les Verts, il faut rebattre les cartes et se réapproprier la dimension de l'accueil et de l'intégration en Ville de Genève. Pour nous, il est primordial d'offrir un accueil digne et humain aux migrants, de renforcer la politique municipale d'accueil et d'intégration et de valoriser la participation citoyenne des 42% d'habitants du territoire de notre commune – soit deux personnes sur cinq – qui sont des personnes émigrées.

Ainsi, pour les Verts, la suppression de la commission des naturalisations, associée à la mise en place de la commission de l'accueil et de l'intégration, est une opportunité pour la mise en place d'une politique municipale d'accueil et d'intégration.

M^{me} Michèle Roulet (LR). On assiste ici à un débat où s'expriment des postures dogmatiques figées. Je rappelle ce qu'on peut lire dans le rapport PR-150 A/B à propos d'une audition en commission, c'est édifiant: un commissaire – qu'on n'a pas besoin de nommer, tout le monde devinera de qui il s'agit – estime que «peu importent les travaux, ceux-ci ne le feront pas changer d'avis...». Voilà vraiment des postures figées! Et pour quelle raison? Je pense que le débat est un peu biaisé, parce qu'on veut nous faire croire, sous prétexte d'efficacité et de nécessité d'améliorer le système, qu'il faudrait déléguer au Conseil administratif la compétence de préavis sur les dossiers de naturalisation.

Or, là-dedans, il y a une autre visée. Il ne faudrait pas que vous soyez dupes, Mesdames et Messieurs! C'est que, tout particulièrement pour les socialistes, demander la naturalisation est un acte humiliant. On a entendu de nombreuses fois Ada Marra s'exprimer à ce sujet dans les médias. La procédure de naturalisation serait donc – je reprends les termes employés par M. Holenweg dans son rapport de minorité – discriminatoire, stigmatisante, inacceptable, subjective, arbitraire, irrationnelle, superfétatoire, etc. Pour certains dans ce parlement – et surtout pour M. Holenweg – c'est une pure formalité administrative, voire une démarche superfétatoire et inutile, puisque lui et ses camarades prônent le droit automatique de devenir Suisse, et même le droit d'éligibilité pour les étrangers! C'est ainsi que le futur maire d'une commune genevoise n'aurait même pas besoin de demander sa naturalisation! Une fois encore, on voit bien que, derrière ce combat, il y a une visée idéologique qui est toujours de bafouer les principes de responsabilisation et de liberté.

Je vous signale, Mesdames et Messieurs, qu'on en arrivera bientôt à donner automatiquement la naturalisation, même si ce n'est pas encore le cas; mais il est sûr qu'on se dirige doucement vers ça. Eh bien, il faut savoir que donner automatiquement la naturalisation poserait de graves problèmes, notamment dans le cas des personnes appartenant à des pays où la double nationalité n'est pas autorisée. Il y a donc quand même un acte de liberté et de responsabilisation à

assumer là. Je crois qu'il faut être conscient – je m'adresse tout particulièrement au Parti démocrate-chrétien – des conséquences d'une acceptation de l'amendement socialiste.

Je le rappelle, M. Holenweg avait plaidé pour que les ressortissants suisses soient soumis aux mêmes démarches que les étrangers pour pouvoir obtenir un passeport, car il faudrait – selon lui – voir si les Suisses aussi sont bien intégrés. Mais soyons bien conscients du fait que la notion de patrie, pour celui qui rêve d'Internationale socialiste, n'a aucune résonance! Par conséquent, ceux qui s'aligneront sur l'amendement socialiste et voteront la suppression de la commission des naturalisations doivent savoir qu'ils ne simplifient pas la procédure de naturalisation. En effet, sur le plan technique, comme cela a été demandé et démontré dans l'amendement déposé par le Parti libéral-radical, il n'est pas très difficile de consacrer à chaque session plénière une partie de séance à un vote rapide, sans discussion, de points consistant à avaliser le travail fait en commission des naturalisations.

Il faut être conscient qu'en acceptant de déléguer cette compétence au Conseil administratif on brade nos fondements démocratiques, et qu'on fera ainsi sauter l'échelon communal dans le processus des naturalisations. Le magistrat actuellement en charge des naturalisations en Ville de Genève a clairement dit – je l'ai déjà signalé hier, mais je le répète aujourd'hui – que l'exécutif n'avait ni le temps ni les moyens d'assumer une tâche comparable à la tâche actuelle de la commission des naturalisations.

Alors, c'est avec légèreté que certains conseillers municipaux voteront ce soir l'amendement socialiste – je dirais même avec une certaine couardise, voire avec inquiétude, car plusieurs d'entre eux, que ce soient des démocrates-chrétiens, des Verts ou même des socialistes, m'ont avoué dans la salle des pas perdus qu'ils étaient pour le maintien de la commission des naturalisations, mais qu'ils voteraient néanmoins sa suppression! Or, pour un sujet qui dépasse les oppositions gauche-droite, un politicien qui n'ose pas déplaire et qui vote en ne suivant pas ses convictions devrait, à mon avis, s'arrêter de faire de la politique.

Enfin, pour conclure, j'ajoute qu'un amendement a été déposé par le Parti libéral-radical, parce qu'il est sûr que les alinéas 2 et 3 de l'article 135 du règlement du Conseil municipal qui instaureraient, selon l'amendement socialiste, une nouvelle commission de l'accueil et de l'intégration n'ont aucune base et ne reposent absolument sur rien! On ne voit pas quel serait le travail que devrait faire cette commission! Je rappelle qu'une commission se réunit parce qu'elle a des objets à étudier, qu'elle doit travailler et rendre des rapports. Là, on ne voit pas très bien quel serait le but de cette commission de l'accueil et de l'intégration qui a été sortie du chapeau tout d'un coup, juste pour faire passer la suppression de la commission des naturalisations.

Notre amendement est donc le suivant:

Projet de sous-amendement à l'amendement socialiste

Supprimer les alinéas 2 et 3 de l'article 135 du règlement du Conseil municipal modifié selon l'amendement de la minorité de la commission du règlement et intitulé «Délégation au Conseil administratif et mandat de la commission de l'accueil et de l'intégration».

Donc voilà, je pense que les dés sont pipés, ce soir, et que plusieurs personnes dans ce plénum n'oseront pas suivre leurs convictions au moment du vote. C'est triste, mais enfin... C'est la démocratie, que voulez-vous que je vous dise! (*Applaudissements.*)

M^{me} Jennifer Conti (S). Nous espérons que, ce soir, un vote historique suivra ce débat et supprimera la commission des naturalisations, et que les faiseurs de Suisses ne deviendront plus qu'un mauvais souvenir en Ville de Genève! Je tenais encore à rappeler que la suppression de cette commission inutile et arbitraire permettra d'accélérer le traitement de 40% des dossiers de naturalisation du canton et d'économiser plus d'un million de francs en cinq ans. Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste vous invite à soutenir son amendement qui vise à déléguer au Conseil administratif la compétence d'émettre les préavis municipaux en matière de naturalisation. Contrairement à ce que certaines veulent bien dire, la posture qu'adopte le Parti socialiste n'est pas dogmatique, mais bien pragmatique. (*Applaudissements.*)

M. Tobias Schnebli (EàG). Avoir la parole me permet de rappeler quelques échelons de la procédure suivie jusqu'à maintenant pour un candidat ou une candidate à la naturalisation. Si nous supprimons ce soir la commission des naturalisations, la nationalité suisse ne s'acquerra nullement par automatisme pour autant. Aujourd'hui, c'est le Canton qui est compétent pour mener la plus grande partie de l'enquête servant à vérifier si le candidat ou la candidate remplit les critères exigés par la loi. La part de cette compétence qui n'est pas réservée au Canton revient à la police fédérale.

Selon la procédure appliquée jusqu'à maintenant, les dossiers de candidature que nous recevons, nous, remplissent tous les critères légaux d'accès à la naturalisation et à l'obtention du passeport suisse. Ils ont reçu le feu vert aussi bien du Canton, qui a contrôlé tous les critères requis, que de la police fédérale, qui a vérifié qu'il n'y avait pas d'obstacles. Donc, ce que nous faisons quant à nous relève largement du symbolique. On va visiter ces gens chez eux, on discute à quinze de

leur candidature et de leur dossier en commission et, dans 95% des cas, ça passe sans aucun problème.

Mais dans 5% des cas il y a discussion et, parfois, vote de la commission. D'après mon expérience, ces votes expriment toujours un clivage déterminé par la position politique des commissaires: c'est des votes gauche-droite, à chaque fois qu'il y a de vraies discussions sur certains dossiers de candidature à la naturalisation. Dans 2% des cas environ, il en ressort un préavis négatif. En me basant sur mon expérience d'une année en commission des naturalisations, je me dis que, pour ces dossiers-là, heureusement que le Conseil administratif peut casser une décision à mon avis totalement biaisée et arbitraire, fondée sur des préjugés socioculturels qui ont déterminé le vote négatif de la commission.

Aujourd'hui, on ne peut plus continuer de cette manière. C'est la Cour des comptes, le Canton et la loi qui le disent! La solution proposée dans le projet de délibération PRD-150 initial pour maintenir notre travail symbolique en matière de naturalisation est absolument insatisfaisante, pourquoi? Parce qu'elle multiplie par six ou sept l'arbitraire qu'on peut déjà constater dans le fonctionnement de la commission des naturalisations envers 4 ou 5% des dossiers.

Comment puis-je décider, moi, ici en séance plénière, de voter à huis clos sur les dossiers de candidature à la naturalisation? Je devrais prendre mes responsabilités en votant sans discussion un préavis – favorable ou non – basé sur un rapport de cette commission dont je connais les biais, après avoir eu une heure pour consulter une centaine de préavis et me faire une idée de chacun de ces dossiers. C'est juste impossible! Je voterais alors en me fiant à mon réflexe politique: en cas de préavis négatif, si je vois que la moitié plus une voix de droite de la commission a voté contre la naturalisation du candidat ou de la candidate et que la moitié moins une voix de gauche a voté pour, eh bien, je voterai en séance plénière comme ceux de mon bord en commission – mais sans savoir pourquoi. Je veux éviter de me retrouver dans une telle situation en séance plénière à huis clos, sans pouvoir discuter ni voter en connaissance de cause un préavis communal qui deviendra ensuite définitif.

Il sera définitif, car la garantie de remise en cause du vote de la commission par le Conseil administratif, que nous avons jusqu'à maintenant, n'existera plus. A ma connaissance, en dix ans, le Conseil administratif a maintenu le préavis négatif de la commission des naturalisations dans un cas sur 1000 ou 2000; c'est hyper-rarissime! Je ne doute pas qu'il le fera de lui-même, s'il y a vraiment des défauts dans les dossiers ou des critères objectifs qui ne sont pas remplis mais, avec le système proposé dans le projet de délibération PRD-150, il n'aura ni le temps ni les moyens d'examiner chaque préavis négatif du Conseil municipal.

Par conséquent, je m'oppose à devoir décider de cette manière avec un arbitraire multiplié par six puisque, au lieu de prendre la décision à quinze

commissaires, nous la prendrons à quatre-vingts conseillers municipaux. C'est la raison principale qui plaide pour le transfert définitif de cette compétence au Conseil administratif. Ne jouons plus à ce simulacre de décision et de préavis en proie à la possibilité du biais et de l'arbitraire!

Quant à la commission de l'accueil et de l'intégration que nous aimerions créer, je rappelle à M. Sormanni – vous lui transmettez, Monsieur le président, c'est dommage qu'il ne soit pas là pour m'entendre – que l'activité de l'actuelle commission des naturalisations qui a été le plus mise en avant est la rencontre des candidats et des candidates avec les élus et les élues. On ne peut pas dire que, de toute manière, la pléthore d'associations qui pourvoient à l'intégration des étrangers s'en occuperont et qu'il n'y a aucun problème ni aucun souci à se faire! Pour bon nombre de candidats, je pense que la rencontre avec les élus est quelque chose d'intéressant. Moi aussi, j'ai beaucoup apprécié les rencontres qu'on pouvait faire, quand on allait rendre visite aux gens en tant que commissaires: on avait un échange de quelques minutes – car il n'est pas possible d'en faire plus, on reste peut-être une demi-heure, on boit un café et on discute – mais c'était une occasion unique de rencontre et d'échange pour ces personnes comme pour nous.

Je trouve un peu dommage de jeter cela par-dessus bord sous prétexte que cela provoque des frais supplémentaires. Prenons plutôt au sérieux le seul aspect vraiment positif, largement évoqué par tout le monde, de la commission des naturalisations et gardons-le – mais ne nous chargeons pas de décisions complètement biaisées et arbitraires qui constituent ensuite le préavis définitif de la commune alors qu'elles sont très discutables, comme j'ai pu le constater. Je n'aimerais pas me retrouver dans ce plénum à devoir renforcer encore cet arbitraire par des décisions à prendre à la va-vite sur 100 dossiers en une heure...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Tobias Schnebli. J'ai terminé, Monsieur le président, merci beaucoup!

M. Pierre Gauthier (HP). Je dois dire, après la relecture très attentive du projet de délibération PRD-150 tel qu'amendé hier soir par la majorité du plénum, que je reste un peu dubitatif. Si j'ai bien compris, la nouvelle majorité qui s'est formée à propos de cet objet souhaite transmettre le préavis communal en matière de naturalisation au Conseil administratif. Bon... Je suis un démocrate et, comme tout démocrate, je respecterai cette décision, bien que je ne sois pas d'accord du tout – vous le savez, Mesdames et Messieurs, car je vous l'ai déjà dit

hier – de transformer un processus de nature conviviale en processus qui ne relèvera, au fond, que d'une sécheresse administrative sans aucun intérêt. Mais bref, je me soumettrai à cette décision, parce que c'est comme ça.

Par ailleurs, je trouve malgré tout assez surprenant que ce soient les naturalisés qui semblent les plus attachés au processus convivial de naturalisation, comme me le faisait remarquer une élue de ce parlement. C'est quand même amusant... Mais c'est effectivement ce que j'ai remarqué. Peut-être que, comme dans d'autres systèmes, ce sont les nouveaux convertis qui sont les plus intéressés... en revanche cela devrait nous faire réfléchir.

Je passe à une question plus sérieuse: pourquoi créer une commission de l'accueil et de l'intégration? Cela a déjà été dit et je le sais, puisque j'ai travaillé dans le secteur: beaucoup d'associations travaillent dans le domaine de l'intégration. Je rappelle qu'il y a d'ailleurs un Bureau cantonal de l'intégration des étrangers. Or, nous sommes en plein processus de désenchevêtrement des tâches entre les communes et l'Etat. Par conséquent, nous ferions un croche-pied à M. François Longchamp en créant... je ne veux pas dire un doublon, car le terme est un peu trompeur, mais une institution qui ne servirait strictement à rien, si ce n'est à être la doublure, la série B de quelque chose qui existe déjà au niveau de l'Etat.

De plus, si nous créons cette fameuse commission de l'accueil et de l'intégration ou de je ne sais quoi d'autre, il faut bien se rendre compte que les commissions parlementaires ont une fonction bien précise qui est d'étudier les objets que le plénum leur envoie. C'est comme ça! En commission des travaux et des constructions on étudie les projets de travaux et de constructions, en commission des arts et de la culture on étudie des projets culturels, et ainsi de suite. Je ne veux pas vous faire la liste des commissions, Mesdames et Messieurs, vous la connaissez!

Voilà donc la question que je pose à nos prix Nobel de l'accueil et de l'intégration: quels sont les projets de délibération, les résolutions et les motions qui seront renvoyés à cette commission de l'accueil et de l'intégration? Personnellement, je ne vois pas... J'ai beau être assez créatif, je ne vois pas quels objets lui seront adressés.

En revanche – et c'est là que c'est passionnant – la commission de l'accueil et de l'intégration prévue à l'article 135 du règlement du Conseil municipal modifié par le projet de délibération PRD-150 amendé voté hier soir «reçoit la liste et les adresses des candidates et candidats à la naturalisation. Les membres de la commission prennent contact avec elles et eux et les rencontrent. Ils ne mènent pas d'enquête de personnalité ou de domicile. La commission ne délivre pas de préavis sur les requêtes...», etc. Alors, à quoi ça sert? On va aller boire des verres au bistrot? discuter du dernier match de foot? Pourquoi? Pour qui? Où se passera la visite? A domicile? Au café? Au restaurant? On invitera les gens au cinéma

en essayant de faire en sorte que ce soit pour voir des films en version originale sous-titrée?

Je pense que c'est vraiment de l'ordre de l'absurde! On crée là une commission qui ne va pas fonctionner, qui ne servira que d'espace de relations publiques pour apprendre à déguster des petits-fours ou autre chose du genre. Elle n'aura absolument aucune fonction! C'est juste pour faire joli dans le décor! On ne veut pas supprimer la commission des naturalisations mais la transformer en autre chose – et cette autre chose est exactement ce qu'on peut appeler une coquille vide. C'est un prétexte qui ne sert strictement à rien, puisque cette nouvelle commission ne ferait que refaire ce que d'autres font déjà – et sans doute bien mieux.

Je crois que l'affaire est bouclée puisque, comme cela a déjà été relevé tout à l'heure, les positions sont établies. Comme toujours, les votes sont très partisans et «godillot», selon l'expression d'un certain général décédé depuis. Mais je suis extrêmement déçu du résultat de ce débat et je crois que la seule chose à faire, c'est de supprimer purement et simplement la création de cette commission de l'accueil et de je ne sais quoi... de l'intégration... qui ne servira strictement à rien d'autre qu'à être un masque et une coquille vide. (*Applaudissements.*)

M. Thomas Zogg (MCG). Bonne année 2018 à toutes et à tous, paix sur terre aux hommes et aux femmes de bonne volonté! Malheureusement, la bonne volonté est ce qui fait cruellement défaut à la majorité du Conseil municipal, ce soir. La gauche, avec le Parti démocrate-chrétien égale la gauche caviar, tente une nouvelle fois de porter atteinte à nos valeurs. (*Vives réactions sur les bancs du Parti démocrate-chrétien.*) Cette gauche...

Le président. Monsieur Zogg, modérez vos propos et restez sur le sujet. Vos qualificatifs ne nous intéressent pas. Continuez!

M. Thomas Zogg. Mes propos sont tout à fait modérés, contrairement à ceux que j'ai entendus ce soir. Mais ne vous y trompez pas, Mesdames et Messieurs: le Mouvement citoyens genevois est clairvoyant dans son analyse, il voit extrêmement clair dans la stratégie élaborée par l'alliance majoritaire un peu hétéroclite de ce soir. Pour la gauche, les choses sont claires: il s'agit encore une fois de procéder à la destruction de nos valeurs, purement et simplement; de détruire les valeurs qui sont les nôtres en avançant des notions assez étranges...

Je pense notamment à la notion d'utilité avancée par notre collègue M. Pascal Holenweg. On m'excusera, mais le système suisse est ainsi fait: il est comparable à un triangle équilatéral qui passe par le fédéral, le cantonal et, bien évidemment,

le communal. Si vous enlevez un seul côté de ce triangle, il ne sera plus équilibré et nous ne serons plus dans la légalité. En quelque sorte, ce système est à la Suisse ce qu'est la Sainte Trinité à la religion chrétienne. C'est un dogme, c'est comme ça! On ne cherche pas à savoir s'il a une utilité, c'est ainsi. Il faut bien comprendre les choses de cette manière et ne pas chercher à faire de l'électoratisme – car c'est exactement ce que tente de faire cette coalition hétéroclite!

Déléguer au Conseil administratif le droit de traiter les questions de naturalisation et de porter un jugement à cet égard, c'est enlever une prérogative au Conseil municipal. Je répète une fois de plus que ceux qui veulent cela agissent à des fins purement électoralistes. On remarquera que, si l'on additionne le Mouvement citoyens genevois, l'Union démocratique du centre et le Parti libéral-radical, ils représentent quasiment la moitié de ce Conseil municipal. Malgré cela, nous n'avons aucun représentant au Conseil administratif! Or, les groupes qui proposent de déléguer au Conseil administratif la tâche de gérer les naturalisations sont ceux qui, bien évidemment, ont des représentants au sein de ce même Conseil administratif...

Je le déplore encore une fois: c'est une vision à très court terme, ce n'est pas une vision d'avenir. Vous comprendrez aisément, Mesdames et Messieurs, que pour les raisons que j'ai invoquées nous refusons tous les projets ayant émané ce soir de cette alliance hétéroclite. Le système suisse n'est bien évidemment pas parfait, mais il nous convient en l'état. Par conséquent, nous refuserons tout ce que propose la majorité qui s'est formée sur cet objet depuis hier. Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). Le rôle du Conseil municipal est de voter le budget. Or, on n'a pas encore voté celui de cette année! On doit aussi voter les comptes. Or, on doit admettre qu'on vote les comptes parce que, sinon, le Conseil d'Etat décidera de toute façon à notre place et les avalisera...

Autre rôle du Conseil municipal: accueillir les candidats et naturaliser les futurs citoyens de la Ville de Genève – je dis bien: de la Ville de Genève! Ce n'est quand même pas le Canton qui va rencontrer les candidats à la citoyenneté en Ville de Genève et qui décidera qu'ils doivent devenir citoyens de notre commune alors que nous n'avons rien à dire! Le Conseil municipal a un rôle important à jouer dans ce processus, pourquoi? Parce qu'on est une instance de proximité, on est proches des habitants et des citoyens.

Quant à déléguer le préavis en matière de naturalisation au Conseil administratif... Il n'aura ni les moyens ni le temps de remplir cette tâche et ce seront peut-être des fonctionnaires qui s'en chargeront, ce qui n'est pas du tout logique. Il ne doit pas revenir à des fonctionnaires de dire si tel ou tel candidat à la naturalisation peut ou non être naturalisé. J'ai très souvent siégé à la commission des

naturalisations, j'étais aussi membre du Conseil municipal à l'époque où il fallait voter le préavis sur les dossiers de candidature à huis clos en séance plénière, et il n'y a jamais eu de problèmes.

Quand le dossier d'un candidat était refusé par plus de trois membres de la commission des naturalisations, on demandait la lecture du rapport. On se prononçait alors pour dire si, oui ou non, on estimait que ce candidat pouvait devenir citoyen genevois de la Ville sans autre forme de procès. Il n'y avait pas de remarques spéciales, les dossiers acceptés sans problème en commission passaient sans problème en séance plénière. Les informations nécessaires, nous les avons reçues en commission. Si quelqu'un posait une question en séance plénière, le commissaire chargé du dossier concerné y répondait. Il n'y avait aucune consultation des dossiers avant ces séances plénières à huis clos, qui étaient organisées régulièrement. Certes, à l'époque, on avait moins de points à l'ordre du jour... On commençait nos travaux en matière de naturalisation le mercredi à 20 h, ça se déroulait rapidement et très bien.

Pourquoi vouloir compliquer la situation en créant une nouvelle commission de l'accueil et de l'intégration, dont on ne sait pas quel rôle elle aura exactement? Je pense que, avant de vouloir changer le système actuel en créant une nouvelle commission, il faudrait d'abord garder la commission des naturalisations. Changer sans rien avoir derrière, c'est courir contre le mur! C'est dire que la Ville démissionne de ses tâches principales, qu'on n'a plus besoin d'elle et qu'elle peut fusionner avec l'Etat...

Je voulais dire aussi à M. Zogg que je ne suis pas de la gauche caviar! Je suis plutôt de la gauche kebab... (*Rires et applaudissements.*)

Le président. Merci de toutes ces précisions...

M. Eric Bertinat (UDC). J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt tout ce qui s'est dit au cours de ce débat. Evidemment, je partage principalement les propos de ceux qui soutiennent le rapport de majorité de la commission du règlement sur le projet de délibération PRD-150, de ceux qui se battent – ce soir comme hier soir – pour tenter de sauver la commission des naturalisations.

Le rôle principal de cette dernière est d'accepter ou non que les dossiers de candidature à la naturalisation nous soient soumis. Or, j'avoue qu'au cours de ce long débat qui nous a pris beaucoup d'heures sur deux séances plénières, je n'ai pas vraiment perçu l'intérêt ni l'importance que revêt la décision de la commission des naturalisations lorsqu'elle accepte ou non un candidat ou une candidate au sein de la communauté helvétique.

M^{me} Ecuyer en a parlé en rappelant ce que font les membres de cette commission où, comme je l'ai déjà dit hier, j'ai siégé pendant une année. J'ai alors constaté que plusieurs dossiers n'étaient pas conformes, car ils ne répondaient vraiment pas aux critères qu'on exige d'une personne destinée à acquérir le passeport suisse. Cela, c'est la théorie – je veux dire par là que c'est ce que nous croyons ou espérons, nous, conseillers municipaux, au sujet de la commission des naturalisations. Dans les faits, une fois que les dossiers en ressortent et arrivent sur le bureau de M. Barazzone, comme cela se produisait déjà avec son prédécesseur M. Maudet, qu'est-ce qui se passe? Tout est validé. C'est marqué dans le rapport PRD-150 A/B: durant les années 2015 et 2016, une seule candidature a été refusée. Là, j'avoue que je suis très curieux... Mais qu'a bien pu faire cette personne pour se voir refuser le passeport suisse? Une seule personne, sur des milliers de candidats!

Il faut donc qu'à notre mesure, nous qui revendiquons le maintien de la commission des naturalisations, nous nous rendions compte que nous y faisons un peu du travail de singe. Certes, il revient à la commune de décider ou non de la naturalisation d'une personne candidate mais, dans la réalité des faits, la gauche a déjà gagné, puisque la naturalisation est quasi automatique dans 99% des cas. Celles et ceux qui ont siégé au sein de la commission des naturalisations, qui ont reçu des dossiers de candidature, qui sont allés rencontrer les gens doivent bien l'avouer: durant les années 2015 et 2016, les chiffres que nous avons sous les yeux portent sur cette période, il y a eu bien plus qu'une candidature qui ne correspondait pas aux critères requis.

Fondamentalement, on en revient aux deux visions que j'ai exposées hier. Pour la droite, la naturalisation est la finalité d'un processus d'intégration qui ne devrait pas poser de problème, alors que pour la gauche – qui, elle, veut vraiment aller vers une automatisme de ce processus – c'est l'inverse: la naturalisation est une simple étape d'un vague, d'un très vague processus d'intégration. J'en veux pour preuve l'appellation de cette nouvelle commission que nous propose M. Holenweg: «commission de l'accueil et de l'intégration». Pour ce qui est de l'accueil, j'ai envie de dire que c'est prématuré, puisque la personne candidate n'est pas encore naturalisée. Quant à l'intégration, c'est trop tard! Cela devrait déjà être fait. Je ne vois donc pas pourquoi on devrait avoir une commission de l'intégration pour les candidats à la naturalisation. On voit bien que tout ça est bringuebalant... On a tous compris les arrière-pensées de chacun et de chacune!

Voilà la raison pour laquelle l'Union démocratique du centre restera sur sa position et soutiendra en troisième débat le projet de délibération PRD-150 tel qu'il est ressorti des travaux de la commission du règlement. Au pire des cas – et j'ai bien l'impression qu'on y sera contraints – nous soutiendrons l'amendement proposé ce soir par notre collègue M^{me} Roulet.

Encore un dernier mot: j'ai bien entendu la remarque de M^{me} Barbey-Chappuis tout à l'heure et je la partage tout à fait, en cela qu'on n'a pas à insulter quiconque s'exprimant dans ce plénum. On doit avoir un minimum de respect. Néanmoins, je voulais vous dire, Mesdames et Messieurs, qu'on est un peu surpris de trouver le Parti démocrate-chrétien aux côtés des personnes dont on sait qu'elles s'opposent au maintien de tout processus en matière de naturalisation! Cela nous fait un peu mal au cœur et nous sommes assez déçus. Jusqu'à présent, cette fameuse droite élargie avait bien fonctionné et nous pensions qu'elle se basait sur des principes concrets, réels. Aujourd'hui, nous ne comprenons pas ce que nous considérons, pour notre part, comme une dérive du Parti démocrate-chrétien. Je tenais à le dire de manière tout à fait franche, en regardant les démocrates-chrétiens droit dans les yeux, afin qu'ils sachent notre déception. (*Applaudissements.*)

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Merci, Monsieur le président. Vous pourrez transmettre à M^{me} Rouillet, qui a parlé tout à l'heure de posture dogmatique figée, que je n'ai pas encore déposé – mais je l'ai proposée à une partie de l'Entente pour qu'elle la signe – une motion visant justement à promouvoir la non-violence en Ville de Genève, notamment entre nous élus qui travaillons pour le bien de la République. Dans ce but, je propose de mettre en place des formations de communication non-violente. Cela pourra aider à affronter les postures dogmatiques figées...

J'en reviens à l'objet qui nous concerne en ce moment. Comme je l'ai dit et comme l'a précisé notre cheffe de groupe hier, nous n'avons pas tous la même position au sein de notre groupe. Néanmoins, la majorité d'entre nous plaidera pour l'efficacité. La commission des naturalisations, comme je le disais, ne peut pas être maintenue en raison du changement de loi, mais nous souhaitons quand même – par souci d'efficacité – et nous soutiendrons la création de la commission de l'accueil et de l'intégration. En effet, notre souci premier est d'accueillir nos futurs concitoyens. J'ai le plaisir de siéger à la commission des naturalisations en ce moment et je peux dire que l'accueil des futurs citoyens est quelque chose qui nous tient à cœur.

Vu nos compétences actuelles, nous ne faisons pas d'enquête. C'est le Canton qui détient l'outil principal pour enquêter et qui donne un préavis. Quand les dossiers de candidature à la naturalisation arrivent à notre niveau, la décision est quasiment blindée, comme on dit. On sait généralement qu'ils sont bons, sauf s'il y a un vice de forme administratif ou technique. Ce cas s'est d'ailleurs présenté récemment: la signature d'un enquêteur manquait. C'est là un problème purement technique. Nous ne sommes pas censés enquêter, je le répète. La seule compétence que nous avons, c'est d'accueillir les candidats.

Par conséquent, sur quoi est basé notre préavis? Sur des préjugés, des appréciations personnelles. Les dossiers de candidature contiennent des éléments dont nous ne sommes pourtant pas censés tenir compte.

Le représentant du Mouvement citoyens genevois disait tout à l'heure que les groupes qui ont des représentants au Conseil administratif voudraient déléguer à celui-ci la compétence exclusive de préavis sur les dossiers de candidature à la naturalisation. Moi, j'ai l'inquiétude inverse. On ferait ce travail de préavis en premier lieu en tant que commissaires qui allons rendre visite aux candidats, puis un deuxième préavis serait donné en commission par quinze élus sur la base de très peu d'éléments, en général. On dirait simplement «préavis positif» ou «préavis négatif», on voterait et ce serait terminé. Cela signifierait donc que la commission ferait confiance d'emblée au commissaire qui aura rendu visite à la personne candidate et aura émis un premier avis sur son dossier.

On aboutirait ensuite en séance plénière, pour refaire le même travail à quatre-vingts conseillers municipaux? Je doute que, même si on dispose d'une heure ou deux au préalable pour consulter les centaines de dossiers à traiter, tout le monde le fera... Je ne pense pas que ce sera le cas! Et quand bien même on le ferait, sur quels éléments se baserait-on? A nouveau sur des préavis fondés sur des avis extrêmement arbitraires et subjectifs. Cela m'inquiéterait, sachant que le Conseil municipal est actuellement à majorité de droite. C'est aussi un préjugé de ma part que de penser comme ça...

J'en reviens à ce qui me paraît la solution la plus envisageable et la plus efficace, objectivement parlant, afin d'éviter de tomber dans l'arbitraire et la subjectivité. Savoir si une personne habite notre territoire au moins six mois par année est un travail qui incombe aux enquêteurs cantonaux. Bien sûr, même si nous déléguons – comme nous le souhaitons – la compétence du préavis municipal au Conseil administratif, comme c'est d'ailleurs le cas dans les deux tiers des communes du canton, j'espère que l'enquêteur cantonal ira au moins rendre visite aux candidats. Ce n'est pas systématiquement le cas aujourd'hui, puisque les enquêtes se font souvent par téléphone.

Notre souci est donc un souci d'efficacité. Dans ce sens, nous soutiendrons non seulement le renvoi au Conseil administratif des compétences en matière de préavis municipal sur les naturalisations, mais également la création d'une commission de l'accueil et de l'intégration, car nous considérons effectivement qu'il est important d'accueillir nos futurs concitoyens.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Pierre Gauthier demandant le renvoi du rapport PRD-150 A/B à la commission du règlement. Monsieur Gauthier, voulez-vous motiver cette motion d'ordre?

M. Pierre Gauthier (HP). Je vous remercie de me donner la parole, Monsieur le président. (*Brouhaha.*) Je constate qu'il y a derrière moi une agitation enthousiaste...

Le président. Soyez bref!

M. Pierre Gauthier. Nous sommes en troisième débat. Visiblement, les solutions proposées ne sont pas mûres, on sent qu'il y a un profond clivage au sein de ce parlement. Les positions sont extrêmement dures et tranchées. Or, il me semble que la recherche du consensus est quand même la caractéristique de notre système suisse... Nous devrions donc remettre l'ouvrage sur le métier, afin de tenter de trouver une solution qui puisse satisfaire tout le monde. Aujourd'hui, ce qui est proposé ne satisfait personne! Je pense que le renvoi de cet objet à la commission du règlement serait la voie de la sagesse.

Le président. Je mets aux voix cette motion d'ordre. (*Des membres du Conseil municipal se plaignent de l'immédiateté du vote.*) J'ai sonné la cloche à deux reprises!

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 47 non contre 24 oui (1 abstention).

M. Pascal Holenweg (S). J'apporterai une brève réponse – enfin, aussi brève que j'en suis capable... – à M^{me} Rouillet et M. Zogg, qui ont tout à l'heure porté le débat sur le clivage entre le droit du sol et le droit du sang. Or, le débat que nous avons ici ne porte pas sur le choix entre le droit du sol et le droit du sang, mais uniquement sur la question de savoir qui donne le préavis municipal concernant les dossiers de candidature à la naturalisation. Le choix entre le droit du sol et le droit du sang est fait par la Constitution fédérale et les lois fédérales, qui sont essentiellement basées sur le droit du sang, c'est-à-dire la transmission de la nationalité par la filiation, moyennant quelques éléments péniblement arrachés relevant du droit du sol: par exemple, les naturalisations facilitées pour les immigrants de la troisième génération – ou plutôt les étrangers de la troisième génération, qui ne sont plus des immigrants. Mais c'est essentiellement le droit du sang qui prime.

Il y a un débat constant entre la gauche et la droite sur le choix entre le droit du sol et le droit du sang. Ce débat n'est pas tranché par le Conseil municipal de la Ville de Genève.

Une remarque supplémentaire: la majorité des membres de ce Conseil municipal ont probablement acquis la nationalité automatiquement, sans aucun examen. C'est mon cas. Personne ne m'a jamais fait passer le moindre examen pour savoir si je méritais d'être Suisse ou pas – heureusement pour moi, d'ailleurs! Il se trouve que mes ancêtres sont arrivés en Suisse au XVI^e siècle et que, étant sorti d'une couille helvétique, mon spermatozoïde était suisse et que je suis Suisse par filiation. La majorité des gens qui siègent au Conseil municipal sont vraisemblablement Suisses par automaticité.

Pour moi, le débat sur le droit du sol et le droit du sang se limite à ça: est-ce que des gens qui sont nés ici, qui ont fait toutes leurs études ici, qui habitent ici et qui paient plus d'impôts que moi ici, ont ou non le même droit que moi d'être de la nationalité d'ici? Fin du débat sur le droit du sol et sur le droit du sang.

J'observe d'ailleurs, accessoirement – c'est la deuxième remarque que je voulais faire –, que la plupart de celles et de ceux qui se battent pour défendre les prérogatives du Conseil municipal en matière de naturalisation s'empressent de proposer des séances du plénum bâclées sur les dossiers de naturalisation. Vous êtes si peu convaincus de l'utilité de nos séances plénières en la matière, Mesdames et Messieurs, que vous proposez de les bâcler en une demi-heure sans débat, sans intervention et, si possible, sans prise de connaissance des dossiers en question. Si vous voulez que le Conseil municipal assume pleinement ses responsabilités dans le préavis donné sur les dossiers de naturalisation, il faut pour chaque dossier des débats complets et libres qui se terminent par un vote après discussion. On en a effectivement pour trois heures à chaque fois, mais c'est à ce prix-là que le Conseil municipal assumera ses responsabilités et ses compétences, comme il les assume pour tous les objets issus des commissions.

On nous explique qu'il n'y aura pas de problème pour organiser ces séances plénières du Conseil municipal consacrées aux naturalisations, puisqu'elles seront bâclées et qu'il n'y aura pas de débat... (*Remarque de M. Sormanni.*)

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Sormanni!

M. Pascal Holenweg. Telle est la proposition initiale du Parti libéral-radical: il n'y aura ni débat ni interventions, on pourra éventuellement prendre connaissance des dossiers une heure avant la séance plénière, mais il n'est pas question que le Conseil municipal en débattenne. Pourquoi? Parce que les auteurs du projet de délibération PRD-150 savent pertinemment qu'il n'est pas intéressant que le Conseil municipal en débattenne, que cela n'a aucune utilité et ne représente aucun avantage en termes d'autonomie communale.

Je me félicite au passage de l'adhésion vibrante et vibronnante du Parti libéral-radical à la défense de l'autonomie communale! Je m'étonne qu'elle ait lieu dans un domaine où il n'y a pas d'autonomie communale – l'accession à la nationalité – plutôt que sur des sujets où l'autonomie communale mérite d'être défendue: l'aménagement et la politique des transports, par exemple. L'autonomie communale est un principe qui mérite d'être défendu, mais là où il est appliqué, là où il existe! Défendre l'autonomie communale là où la commune n'a aucune compétence, c'est une posture folklorique qui n'a pas grand intérêt – sinon celui d'essayer de maintenir à tout prix une commission dont, confusément et obscurément, on sait qu'elle ne sert rigoureusement à rien, ou presque.

Si vous voulez défendre l'autonomie communale, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, faites-le dans les domaines où elle a un sens, une réalité, une matérialité: la politique d'aménagement, la politique du logement, la politique des transports – et non pas la politique d'accession à la nationalité, qui est essentiellement en mains cantonales.

Enfin, je rappelle que l'amendement de M^{me} Rouillet et du Parti libéral-radical est en fait un sous-amendement consistant à supprimer de notre amendement toute référence à la création d'une commission de l'accueil et de l'intégration. Si ce sous-amendement est accepté, il ne restera de notre amendement que l'alinéa 1 de l'article 135 du règlement du Conseil municipal modifié, c'est-à-dire la suppression de la commission des naturalisations, purement et simplement. Si vous acceptez ce qui est présenté par ses auteurs comme un amendement du Parti libéral-radical, Mesdames et Messieurs, notre amendement à nous subsistera, mais sous sa forme réduite stipulant simplement la suppression de la commission des naturalisations.

C'était notre position initiale, je l'ai dit tout à l'heure. Au départ, nous nous contentions de proposer la suppression de la commission des naturalisations et le transfert au Conseil administratif de la compétence de préavis sur les dossiers de candidature. Cela nous suffisait. Mais un certain nombre de collègues pensaient que cela ne suffisait pas, qu'il fallait aller au-delà et se doter d'un instrument du Conseil municipal pour parler de l'accueil et de l'intégration. Nous avons donc proposé la création de cette commission. Si vous estimez que cet instrument tel que nous le proposons est superfétatoire, qu'il n'est pas fonctionnel, qu'il ne sert à rien et que nous ne pourrions pas l'utiliser, eh bien, votez pour y renoncer! Nous n'allons pas en porter le deuil!

En revanche, nous défendrons certainement avec nos camarades d'Ensemble à gauche et les Verts – et probablement aussi avec le Parti démocrate-chrétien car, sur ce thème-là, il a toujours défendu des positions d'ouverture à l'accueil et à l'intégration... (*Vives réactions sur les bancs du Mouvement citoyens genevois.*) Je disais donc que nous défendrons...

Le président. S'il vous plaît! Monsieur Holenweg, attendez un instant. Ecoutez, Mesdames et Messieurs, les débats se sont déroulés tout à fait normalement jusqu'à présent, j'aimerais donc que vous puissiez conclure dans le calme également et que nous nous respections les uns les autres. Continuez, Monsieur Holenweg! (*Brouhaha.*)

M. Pascal Holenweg. Mais je concluais dans le calme, avant que ce calme ne soit rompu par les exhibitions du Mouvement citoyens genevois! Je vais donc terminer...

Le président. Vous devez conclure, il vous reste trente secondes.

M. Pascal Holenweg. Je vais terminer assez rapidement. Si la majorité du Conseil municipal renonce à la création d'une commission de l'accueil et de l'intégration comme nous la proposons, nous en prendrons acte. Nous n'en prendrons pas le deuil. Mais nous sommes persuadés que nous pourrons, avec nos camarades d'Ensemble à gauche, avec nos camarades les Verts et avec le soutien du Parti démocrate-chrétien qui, je le répète, sur cet objet...

Le président. Vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Pascal Holenweg. ... a toujours défendu des positions d'ouverture, continuer à défendre l'engagement de la Ville de Genève – je termine ma phrase – dans l'accueil et l'intégration de ses nouveaux habitants. (*Applaudissements.*)

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je prends brièvement la parole pour rappeler quelques faits, car j'ai entendu tellement de choses contraires à la vérité – ne serait-ce que sur le plan technique – que j'aimerais au moins que vous preniez votre décision en connaissance de cause.

La raison pour laquelle vous discutez aujourd'hui de cette problématique en séance plénière, après l'avoir fait en commission, c'est que le Canton a pris une décision – un rapport de la Cour des comptes le stipule – qui nous oblige à changer notre système en matière de naturalisation. Je dois reconnaître qu'il a toujours assez bien fonctionné, avec la commission des naturalisations...

A cet égard, je rappelle que certains conseillers administratifs ont aussi été des conseillers municipaux membres de cette commission; ce fut mon cas il y a une quinzaine d'années. Nous saisissons donc l'occasion de remercier l'ensemble des commissaires qui se rendent chez les candidats année après année, car c'est un travail important, long et fastidieux – notamment pour ceux d'entre vous qui travaillent toute la journée. Cette tâche s'ajoute en effet au travail des conseillers municipaux, en plus des séances de commission. Un grand merci à vous!

J'aimerais aussi rappeler que nous discutons ici non pas du préavis municipal en matière de naturalisation, mais du processus d'élaboration de cette décision municipale. En réalité, ce n'est pas le Conseil municipal qui donne ce préavis aujourd'hui, c'est le Conseil administratif. Le préavis de la commission des naturalisations est adressé en fait au Conseil administratif qui, lui, émet le préavis destiné au Canton. Déjà aujourd'hui, donc, juridiquement, c'est le Conseil administratif qui envoie au Canton le préavis municipal, même s'il tient compte du préavis de la commission des naturalisations.

Certains disaient que, de toute façon, la plupart des dossiers de candidature sont acceptés. Vous avez raison, Monsieur Bertinat. Mais ce n'est pas M. Barazzone ou M. Maudet qui en décide, c'est l'ensemble du Conseil administratif *in corpore* qui prend la décision et qui préavise sur tous les dossiers. Ceux-ci sont d'ailleurs à la disposition aussi bien du magistrat qui vous parle que de l'ensemble du collège. En règle générale, en cas de préavis négatif de la commission des naturalisations – je parle de la procédure actuelle –, il nous est demandé que le dossier concerné soit «mis au frigo», pour ainsi dire, pendant quelques années ou quelques mois. La plupart du temps, nous respectons cette demande. Le préavis de la commission des naturalisations ne nous lie pas, mais il influence notre propre préavis.

En résumé, le préavis du Conseil administratif est aujourd'hui basé sur deux éléments. Le premier est le dossier qui nous est transmis par le Canton. Lorsqu'il y a des affaires de police ou des condamnations, cela nous interpelle comme vous, Mesdames et Messieurs, et nous amène parfois à prendre des décisions négatives ou à reporter l'acceptation des dossiers en question. Le deuxième élément qui influence notre décision est bien évidemment le préavis de la commission des naturalisations.

Depuis le début de ce débat, vous l'avez constaté, le Conseil administratif s'est tenu en retrait, car nous considérons que le Conseil municipal est maître de sa procédure et qu'il lui appartient de décider quelle mesure il veut prendre. Il y a une tension entre la volonté de ceux qui refusent que le Conseil municipal préavise en séance plénière sur les naturalisations, car cela impliquerait un travail fastidieux – j'ai entendu le terme d'«usine à gaz» à ce propos –, et ceux qui considèrent que la visite des conseillers municipaux aux candidats et le préavis

du Conseil municipal demeurent un acte politique très important qui doit prendre le dessus sur les autres considérations.

Quoi qu'il en soit, le préavis municipal en matière de naturalisation ne sera pas un acte administratif; il restera un acte politique, puisque c'est le Conseil administratif *in corpore* qui prendra cette décision. Simplement, il la prendra non plus en fonction du préavis du Conseil municipal – je dois être très transparent avec vous sur ce point, comme je l'ai déjà été en commission – mais sur la base des dossiers cantonaux que nous continuerons à recevoir. Je l'ai déjà dit: nous n'avons pas les moyens, au Conseil administratif, d'envoyer des fonctionnaires chez l'habitant. Soyons clairs là-dessus! Nous l'avons dit dès le départ et je ne veux pas vous mentir, Mesdames et Messieurs: nous ne pourrions pas faire le travail que fait le Canton et envoyer des fonctionnaires chez l'habitant.

Par conséquent, si vous décidez de supprimer la commission des naturalisations, le Conseil administratif continuera à délivrer les préavis municipaux et ce sera toujours des préavis politiques. D'ailleurs, le Canton n'est pas lié par le préavis municipal.

En cas de doute – cela peut toujours arriver, par exemple quant au lieu de domicile de la personne candidate – nous enverrons éventuellement un policier municipal ou un fonctionnaire pour contrôler le nom inscrit sur la boîte aux lettres à l'adresse indiquée, afin de voir si la personne y habite bien. Mais nous ne ferons pas systématiquement de visites à domicile, pour ne pas faire le travail à double. Ce n'est pas du tout l'esprit de ce qui a été prévu! Je voulais juste que ce soit clair pour tout le monde.

J'en viens à la question de la commission de l'accueil et de l'intégration. Nous n'avons pas eu le temps d'en discuter au Conseil administratif, mais je trouve, pour ma part, que ce serait mélanger les genres. Ce n'est pas nous qui fixons les critères de la loi; ce sont les conseillers nationaux et les conseillers aux Etats qui ont adopté une nouvelle loi sur la nationalité. Or, ses critères sont très clairs: pour être naturalisé, il faut être intégré. Je ne comprends donc pas le rôle que serait censée jouer une commission visant à intégrer les naturalisés, alors que l'intégration est précisément une condition *sine qua non* pour devenir Suisse, dans le cas des gens qui ne sont pas nés en Suisse – et notamment de ceux qui sont âgés de moins de 25 ans.

Votez une solution, Mesdames et Messieurs, mais cette commission de l'accueil et de l'intégration me semble totalement inadéquate. Tout autre est la question de savoir si on veut renforcer les moyens prévus pour l'intégration et la diversification des populations en Ville de Genève, ce que vous pouvez faire à la faveur du vote du budget. C'est là une autre question – elle est fondamentale, à mon avis, mais pas intrinsèquement liée à la problématique de la naturalisation. Voilà pourquoi je vous recommande de ne pas voter la création de cette

nouvelle commission, car je pense qu'elle serait coûteuse et ne servirait pas le but que vous vous êtes vous-mêmes fixé. Je vous remercie pour votre attention.

Le président. M^{me} Roulet a reformulé son sous-amendement à l'amendement socialiste de manière à le rendre conforme à ce qu'il nous est possible de voter réglementairement. La première version de ce sous-amendement présentée tout à l'heure est donc retirée par son auteur, qui en a déposé une deuxième version plus précise visant toujours la suppression de toute mention d'une commission de l'accueil et de l'intégration. Il est désormais reformulé comme suit:

Projet de sous-amendement à l'amendement socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

La suppression, dans l'amendement de la minorité de la commission du règlement figurant aux pages 70 et 71 du rapport PRD-150 A/B, de toute référence à une «commission de l'accueil et de l'intégration».

Les articles premier et 2 de cet amendement sont donc supprimés.

L'article 3 initial, qui devient l'article premier, est reformulé comme suit:

Article premier. – L'article 135 du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

Art. 135 Délégation au Conseil administratif

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre x), de la loi sur l'administration des communes (LAC), le Conseil municipal délègue au Conseil administratif la compétence de préavisier sur les requêtes en naturalisation.

L'article 4 initial, qui devient l'article 2, est reformulé comme suit:

Art. 2. – Les articles 136 à 139 du règlement du Conseil municipal sont supprimés dans leur entier (suppression de la commission des naturalisations).

SÉANCE DU 17 JANVIER 2018 (après-midi)
Projet de délibération: maintenir et faire évoluer
la commission des naturalisations

4851

Mis aux voix, le sous-amendement de M^{me} Rouillet est accepté par 38 oui contre 32 non (1 abstention).

Mis aux voix, l'amendement de la minorité de la commission ainsi sous-amendé est accepté par 44 oui contre 27 non (2 abstentions).

Le président. Le vote à l'appel nominal a été demandé sur le projet de délibération PRD-150 ainsi amendé et sous-amendé. Il en sera donc fait ainsi.

Mis aux voix à l'appel nominal article par article et dans son ensemble, la délibération amendée par le plénum est acceptée par 40 oui contre 30 non (3 abstentions).

Ont voté oui (40):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Marjorie de Chastonay (Ve), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (DC), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Hohenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Christina Kitsos (S), M. François Mireval (S), M. Léonard Montavon (DC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté non (30):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

4852

SÉANCE DU 17 JANVIER 2018 (après-midi)
Projet de délibération: maintenir et faire évoluer
la commission des naturalisations

Se sont abstenus (3):

M. Pierre Gauthier (HP), M. Stéphane Guex (HP), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Simon Gaberell (Ve), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M. Souheil Sayegh (DC), M. Pascal Spuhler (HP).

Présidence:

M. Jean-Charles Lathion (DC), président, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – L'article 135 du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

Art. 135 Délégation au Conseil administratif

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre x), de la loi sur l'administration des communes (LAC), le Conseil municipal délègue au Conseil administratif la compétence de préavisier sur les requêtes en naturalisation.

Art. 2. – Les articles 136 à 139 du règlement du Conseil municipal sont supprimés dans leur entier (suppression de la commission des naturalisations).

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

(Applaudissements et huées.)

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous souhaite un bon appétit, Mesdames et Messieurs. Nous reprendrons nos travaux à 20 h 30.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4802
2. Communications du Conseil administratif	4802
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4802
4. Questions orales	4802
5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 octobre 2017 sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) en vue de l'adoption du projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 30 072-309 situé au Petit-Sacconnex à l'angle des routes de Ferney et des Morillons (PR-1265 A)	4805
6. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 7 juin 2017 de M ^{mes} et MM. Florence Kraft-Babel, Uzma Khamis Vannini, Alia Chaker Mangeat, Hélène Ecuyer, Patricia Richard, Michèle Rouillet, Eric Bertinat, Pierre de Bocard, Sami Gashi, Pierre Gauthier, Stéphane Guex, Michel Nargi, Jacques Pagan, Pierre Scherb, Pascal Spuhler et Olivier Wasmer: «Pour le maintien et l'évolution de la commission des naturalisations» (PRD-150 A/B). Troisième débat	4822
7. Propositions des conseillers municipaux	4853
8. Interpellations	4853
9. Questions écrites	4853

Le mémorialiste:
Ramzi Touma